

**République Algérienne Démocratique et Populaire Ministère de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Abderrahmane Mira -BEJAIA-**



**جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa**

**Faculté des Lettres et des Langues
Département de français**

Filière : Français

Option : Sciences du Langage

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master

Sujet

**Les déonomastiques dans le dictionnaire de Langue :
Le Grand Robert (2005)
Interprétation et traitement lexicographique**

Soutenu le : 08/ Juin / 2023

Devant le jury composé de :

Réalisé par : ASSIAKH Fairouz
AYOUDJ Cylia

Rapporteur : Mme. ZIANI. S

President: M. SADI. N

Examineur: M. SERIDJ. F

Année universitaire : 2022 / 2023

Remerciements

On tient, tout d'abord à remercier Mme. ZIANI Samia, pour nous avoir suivis avec une extrême bienveillance, sur ses remarques et ses conseils judicieux qui ont amélioré notre travail.

Nos vifs remerciements vont également aux membres de jury SADI Nabil et SERIDJ Fouad pour l'intérêt qu'il ont porté à notre travail en acceptant de l'examiner et de l'enrichir par leurs recommandations.

Nous exprimons nos profonds remerciements et tous nos respects pour nos très chers parents, qui nous ont éduqué, encadré et soutenu par tous les moyens, jours après jours, depuis notre naissance jusqu'à ce jour-là.

Dédicaces

Je dédie ce travail de recherche :

À mes très chers parents qui m'ont aidé et soutenu par tous les moyens, tout au long de mon parcours.

À mes chers frères Sofiane, Lyes, Rafik pour leur aide.

À tout mes amis qui ont été toujours à mes cotés, notamment ma meilleure amie Yasmine.

À tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin, par un geste ou par une parole : Merci énormément !

Fairouz

Dédicaces

Je dédie ce travail de recherche :

*A mes très chers parents à mon unique frère Bîlal,
à sa femme Chahînaz, à ma meilleure sœur Ghanîa,
et à mon cher copain Micîpsa*

*À toutes mes amies Tafou, Bîlla, Sîlia, Many,
Nawal pour leurs encouragements*

À tous ceux qui m'ont aidé : Merci à Vous !

Cylîa

Table des matières

Introduction générale :	8
1. Description du sujet de recherche :	9
2. Problématique :	9
3. Hypothèses :	10
4. Description du corpus de recherche	10
5. Méthodologie du travail :	11
6. Le plan du travail :	11
I. CHAPITRE 01 : Cadrage théorique et précisions conceptuelles.....	13
1. Qu'est ce que la lexicologie ?	14
2. Qu'est ce que la lexicographie ?	15
3. Qu'est ce qu'un nom propre ?	17
4. Entre signification et désignation : (sens et référent)	19
5. Les critères définitoires du nom propre :.....	19
5.1. Les critères formels :	19
5.2. Les critères morphosyntaxiques :	20
5.3. Les critères sémantiques :	20
6. Typologie morphosyntaxique des noms propres :.....	21
7. Les noms propres et les dictionnaires :	22
8. Les noms propres dans le dictionnaire du Robert :	24
9. Qu'est ce que la lexicalisation ?	24
10. La lexicalisation du nom propre :	26
11. Comment un propre change-t-il de catégorie grammaticale ?.....	26
11.1. Les dérivés sémantiques :	27
11.1.1. Par métaphore ou comparaison :	27
11.1.2. Par métonymie :	28
11.2. Dérivés morphologiques :	29
11.2.1. Par dérivation préfixale :	29
11.2.3. Par dérivation impropre ou inverse (régressive) :	29
11.2.4. Par dérivation parasynthétique :	30
12. Antonomase et déonomastique :	30
12.1. La déonomastique :	30
12.2. Typologie des déonomastiques :	32
13. L'antonomase :	32
13.1. Les antonomases en synchronie :	34

13.1.1. Les changements morphosyntaxes :	34
II. CHAPITRE 02 : Analyse du corpus et interprétation des résultats	38
Introduction partielle	38
1. La méthodologie de recherche et le traitement du corpus :	38
2. Analyse des données et interprétation des résultats	39
3. Synthèse des résultats	83
Conclusion partielle :	87
Conclusion générale :	90
Références bibliographiques :	93

Introduction générale :

De nos jours, la question de changement catégoriel du nom propre fait l'objet de débat houleux en linguistique. Toutefois, la majorité des études faites et des ouvrages publiés sont consacrés à l'étude des modes de passage de statut linguistique du nom propre au nom commun, autrement dit, des études diachroniques. A cet effet, nous avons opté pour une étude synchronique, afin de pouvoir explorer les fruits d'un phénomène linguistique, appelé « *la lexicalisation* ».

Le présent recherche intitulé « *les déonomastiques dans le dictionnaire Le Grand Robert, interprétation et traitement lexicographique* », s'inscrit en essence dans le domaine de la lexicologie et de l'onomastique et s'ouvre sur un domaine particulièrement récent, situé au carrefour de ces deux dernières : la lexicographie et l'onomastique. En menant notre recherche, notre crucial objectif est de mettre en lumière le passage du nom propre à un lexème et le traitement lexicographique à ce phénomène langagier dans la confection des dictionnaires de langue.

A ce niveau, nous nous intéressons aux changements morphologiques, sémantiques que le nom propre subit avant qu'il gagne sa place dans un dictionnaire de langue. Ainsi, notre étude est et saura assurément « une étude synchronique », du fait que, nous allons analyser ces déonomastiques dans un temps précis ; après la lexicalisation. A cet effet, nous allons, indubitablement, intervenir plusieurs notions ; à savoir : Le nom propre, la lexicalisation, l'antonomase...etc.

Pour ce faire, nous avons collecté un corpus constitué des anthroponymes et de toponymes (50 mots). Ce choix méthodologique, est justifié par la volonté d'enrichir notre corpus et de mettre la lumière sur un maximum de phénomènes langagiers liés aux déonomastiques et leurs origines et qui se sont dérivés de noms propres par différents modes.

Notre travail, est devisé en deux chapitres, au préalable, nous allons essayer de définir quelques concepts, à savoir : la lexicologie, la lexicographie, la déonomastique... pour pouvoir maîtriser et saisir le contenu de deuxième chapitre. Ce dernier, saura inductivement consacrer à : l'analyse de ces déonomastiques sur le niveau sémantique et morphologique. Pour réaliser cette analyse et pour pouvoir déterminer ces modifications que subit ces noms propres , il nous semble judicieux, en premier temps, de revenir en arrière et traiter de leur histoire et de leur étymologie ; c'est-à-dire que nous allons

pratiquement faire appel aux référents initiales, et dans un second temps , nous allons analyser leur première morphologie en fonction des traits de reconnaissance de la notion du nom propre qui sauraient nécessairement abordés dans le chapitre théorique.

1. Description du sujet de recherche :

Le présent travail de recherche s'inscrit en essence dans le domaine de la lexicographie et de l'onomastique et s'ouvre sur un domaine particulièrement récent, situé au carrefour de ces deux dernières la lexicographie et l'onomastique : la déonomastique¹. En menant cette recherche, notre principal objectif est de mettre en lumière le passage d'un nom propre à un lexème et le traitement lexicographique réservé à ce phénomène langagier dans la confection des dictionnaires de langue.

Dans cette perspective, nous nous proposons, sans prétendre épuiser le fond du sujet, de remettre au goût du jour la question du passage des unités linguistiques du statut du nom propre à celui d'un nom commun, c'est-à-dire d'un lexème. A souligner que ce passage est souvent marqué par des changements morphologiques (genre, nombre, etc.) et sémantiques. Le nom commun à ce niveau se voit dépourvoir de tous les traits qui le distinguent comme nom propre (invariabilité, monosémie, etc.) pour s'approprier une nouvelle identité linguistique (variabilité, monosémie/ polysémie, etc.).

2. Problématique :

De nos jours, la question du changement catégoriel du nom propre fait l'objet de débats houleux en linguistique. De nombreuses recherches (ouvrages, articles, colloques, etc.) témoignent du statut qu'accordent les linguistes au passage du nom propre vers d'autres catégories grammaticales, en l'occurrence le nom commun. Un nombre important de noms propres se voient ainsi passer de leur statut de mot invariable, dépourvu de sens, à celui d'un mot commun, doté d'un sens qui lui est propre. Or, ce passage n'est jamais réalisé sans être accentué par des changements, particulièrement, morphologiques, sémantiques et lexicaux.

Il est à noter que le nom dispose d'un sens et d'un contenu, d'un sens parce qu'il véhicule une signification et d'un contenu parce qu'il renvoie à un référent ou un objet réel. Le sens peut être identifié à travers une analyse sémique étant donné qu'il

¹Désigné également sous les noms de "*antonomase*", il s'agit d'une discipline récente qui a vu le jour sous le nom de déonomastique (voir BUCHI E., 1991 :139) et qui prend pour matériaux les dérivés de noms propres » (FONTANT M., 1998 : 5).

décomposable (*Exécuter = faire / mettre quelqu'un à mort*. unité linguistique = sens 01 + sens 02). Alors que le contenu est identifiable à travers le référent auquel il renvoie (*poubelle* renvoie à une personne). A ce niveau, un nom propre converti en nom commun, c'est-à-dire un déonomastique, pourrait renvoyer à un sens ou à un contenu.

Dans ce sillage, notre problématique de recherche s'articule autour de deux questions principales :

- Quels sont les changements linguistiques que subit le nom propre avant de gagner sa place dans les dictionnaires de langue ?
- Le sens des déonomastiques garde-t-il la signification initiale du nom propre ou prend-il une signification différente ?

3. Hypothèses :

Au préalable, nous pensons que :

- Le processus de lexicalisation des noms propres serait régi par des critères essentiellement morphologiques et sémantiques.
- Le sens de certains déonomastiques n'aurait pas nécessairement la même signification que les noms propres dont ils dérivent.

4. Description du corpus de recherche

Grace au dictionnaire *Le Grand Robert* qui recense presque tous les noms propres convertis en noms communs, la langue française dispose désormais d'un panorama très riche des déonomastiques en usage. Une raison pour laquelle le présent travail se veut, comme il a été déjà souligné dans la description du sujet de recherche, une analyse et description du processus de lexicalisation des noms propres. Un processus qui donne lieu à ce qu'on appelle communément : "*les déonomastiques*".

Pour ce faire, nous avons constitué un corpus de recherche dans lequel nous avons rassemblé 50 déonomastiques, attestés dans le dictionnaire Le Robert, afin d'en analyser d'un point de vue synchronique le changement catégoriel et le traitement lexicographique subi.

A noter que notre choix du dictionnaire Le Grand Robert se rapporte au nombre important des déonomastiques intégrés dans ce dictionnaire. Alors que le dictionnaire Le Larousse par exemple a tendance à exclure cette catégorie grammaticale.

5. Méthodologie du travail :

Le cadre méthodologique constitue l'une des bases solides d'un travail de recherche dit scientifique. Une recherche fondée fortuitement et sans méthodologie préalable serait inévitablement condamnée à l'erreur. L'idéal serait ainsi de s'interroger dès le début sur la voie à suivre et les démarches à entreprendre afin de bien mener la recherche en question.

Dans notre cas, nous avons déjà esquissé un plan à suivre afin de pouvoir apporter des éléments de réponse à notre problématique de recherche. Nous allons procéder à la classification des déonomastiques constituant notre corpus de recherche en établissant une topologie des déonomastiques collectés. Ses derniers seront dans un premier temps répartis en fonction de leur morphologie et sémantisme avant (nom propre) et après (nom commun) la lexicalisation. Dans un second temps, ils seront analysés d'un point de vue morphologique, sémantique et lexicographique.

6. Le plan du travail :

Afin de pouvoir mener notre travail de recherche à terme et dans un souci de lisibilité et d'organisation, nous avons choisi de structurer notre démarche en le répartissant en deux chapitres :

Le premier chapitre, essentiellement théorique, relatera les concepts et notions de base auxquels fera appel le chapitre pratique. Nous allons ainsi aborder dans le cadre de ce chapitre les concepts et notions relatives notamment au domaine de l'onomastique et la lexicographie, à savoir : le nom propre, le nom commun, les déonomastiques, etc.

Le deuxième chapitre, quant à lui, présentera l'ensemble des analyses, descriptions et interprétations des résultats dans notre recherche. A travers une démarche analytique, fondée sur une analyse synchronique des déonomastiques constituant notre corpus de recherche, nous allons tenter de mettre en lumière, en particulier, les caractéristiques morphologiques et lexicologiques des déonomastiques analysés et le processus de leur passage du nom propre au nom commun.

Chapitre 01 :

***Cadrage théorique et précisions
conceptuelles.***

I. CHAPITRE 01 : Cadrage théorique et précisions conceptuelles

Introduction partielle :

Ce chapitre liminaire se veut une mise en lumière de quelques notions de base indispensables et relatives notamment au domaine de la lexicographie , l'onomastique, à savoir ; La déonomastique, Le nom propre, la lexicalisation, afin de bien mener à bien une étude sur les dérivés des noms propres, appelés « *les déonomastiques* ».

Avant d'encommencer notre étude sur le passage des unités linguistiques du statut du nom propre à celui du nom commun par le biais de la lexicalisation, il nous semble indispensablement impératif d'étudier les traits de reconnaissance du nom propre, établies par les linguistes , afin de pouvoir le distinguer des autres variations linguistiques tels que le nom commun.

Il est adéquat de rappeler que, ces traits de reconnaissance peuvent être des marques de la lexicalisation du nom propre dans le statut du nom commun. Cela dit, dans le passage du nom propre en nom commun, le nom propre sera probablement dépourvu de tous ses traits de reconnaissances et prendra ceux du nom commun. De là, le passage du nom propre au nom commun sera certainement régit par quelques modifications au niveau formel.

En outre, le but de cette étude est d'étudier et d'analyser les dérivés des noms propres appelés « *les déonomastiques* », sur le point de vue synchronique. Cela dit, que dans notre recherche, nous allons à coup sur étudier les changements que le nom propre peut subir lors de son passage au statut de nom commun que ça soit au niveau morphologique ou sémantique. A l'évidence, ceci justifie le must d'étudier l'étymologie des noms propres pour pouvoir répandre à notre problématique qui s'interroge également sur le contenu sémantique du nom propre et celui du nom commun.

1. Qu'est ce que la lexicologie ?

Le terme « *Lexicologie* », sur le point de vue étymologique, « vient des mots latins « lexis » et « logos », qui veut dire le lexique et la science.

Ainsi, on peut définir la lexicologie comme étant une branche récente ou une science de la linguistique à l'avenant de la phonologie, la sémantique ou la sémiotique, qui a commencé avec les études de Matoré (1949). La lexicologie est une science de caractère synthétique, qui a pour objet l'étude scientifique du lexique et ses relations avec les autres éléments de la langue, sur le pont de vue phonologique, syntaxique et notamment sémantique. Elle est apparue (dans les années 1970) pour la première fois dans l'Encyclopédie en 1765 (ainsi que la lexicographie). Polguère ajoute : « *Il serait donc légitime de considérer que la lexicologie, la discipline qui étudie les phénomènes lexicaux, comme étant la branche maîtresse de la linguistique.* » (A. Polguère, 2002)

On peut distinguer la lexicologie au sens restreint et au sens plus large :

Niklas-Salminen (1997 :5) explique que : « *La lexicologie au sens restreint se confond avec la sémantique structurale, c'est-à-dire qu'elle est considérée comme une branche de la sémantique qui a pour objet l'étude du sens des unités lexicales. En revanche, au sens plus large, elle s'intéresse également à la forme des unités lexicales et aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe.* »

Cela veut dire que, la lexicologie est considérée comme une sous-discipline de la sémantique qui a pour objet, quant à elle, l'étude de sens et à l'interprétation des ces unités lexicales.

La lexicologie « *peut être définie par rapport aux disciplines plus vastes dont elle n'est qu'une partie : la sémantique dont l'objet est l'étude des significations linguistiques, elle-même branche de la sémiologie qui traite des codes de signe en général.* » (J. Picoche, 1992 :8)

La lexicologie distingue entre le vocabulaire et le lexique par le fait que le lexique peut être défini comme un système des unités signifiantes formant le vocabulaire d'une langue d'une communauté. Autrement dit, le lexique contrairement au vocabulaire, n'est pas un ensemble d'unités lexicales qui peuvent être comptés. De là, on distingue le lexique du vocabulaire par le fait que le lexique est un terme réservé à la langue, hors que le

vocabulaire est réservé au discours. Cela dit, que le vocabulaire est une composante de la langue maîtrisée par l'individu et il diffère au fur et à mesure des idiolectes.

Selon A. Polguère : « *Le vocabulaire de l'individu est le sous ensemble du lexique d'une langue donné contenant les lexies de cette langue que maîtrise l'individu en question.* » (Polguère, 2008, p. 73)

En effet, la lexicologie comme une étude descriptive a deux aspects primordiaux ; le mot et le lexique. Pour étudier la forme et le sens d'un mot, elle s'organise en deux branches :

- a. La sémantique lexicale est une branche qui s'intéresse à l'analyse du sens des unités lexicales, selon J. Lyons la sémantique est « *l'étude du sens des mots* », (Éléments de sémantique, 1978 : p 09)
- b. La morphologie lexicale s'intéresse à la composition des mots et à leur formation, (mots héréditaires naturellement évolués, les emprunts, ou construits soit par dérivation qui se fait en leur ajoutant des affixes, ou composition qui consiste à associer deux morphèmes qui pourraient être séparés.

2. Qu'est ce que la lexicographie ?

Au même titre qu'on discerne l'ethnologie et l'ethnographie, Il nous semble judicieuse, de ne pas confondre entre la lexicologie et la lexicographie, (la différence entre ces deux dernières peut être estimée comme la différence entre la théorie et la pratique.)

De ce fait, on peut définir la lexicographie comme une discipline de la linguistique appliquée qui vise à suggérer une réflexion sur les techniques exigées pour l'élaboration d'un dictionnaire et comme étant un domaine qui vise à étudier (mettre en œuvre) les techniques pour la rédaction d'un dictionnaire. Autrement dit, elle consiste à recenser des mots, les classer sur un ordre alphabétique, les définir et les illustrer par des exemples ou par des expressions.

La fonction de la lexicographie est d'édicter des normes séantes qui représentent le matériel des mots. Ainsi, on peut avancer que la lexicographie est à l'unisson une science et une pratique. Le lexicographe, quant à lui désigne le rédacteur du dictionnaire, qui veut dire, le dictionnariste.

En effet, le XVI siècle est une période qui a connu une grande prospérité lexicographique (on peut citer les dictionnaires d'Henri et Robert Estienne) élaborés autant par des linguistes-lexicographes que par des lexicographes-linguistes. Le XVII siècle également est témoin de la publication des dictionnaires Richelet, de Furetière, de l'académie française. De même, pour le XIX siècle voit naître l'un des premiers ouvrages lexicographiques, on peut citer (le dictionnaire Emile Littré, Delveau Paul Rouaix, Charles Marquet ...etc)

Karima Ait DAHMANE affirme que : « *la lexicographie a pour objet de confectionner des dictionnaires généraux (Larousse, Robert...) mais aussi d'ouvrages spécialisés ; dictionnaires de psychiatrie, de médecine ou dictionnaire de linguistique ou de la didactique, etc .Elle s'efforce de faire une synthèse entre des savoirs très divers venu de l'étymologie, de la lexicologie et de la sémantique (étude de signification).* » (2010 : 02)

Toutefois, il est à noter qu'on peut distinguer dans le cadre de la lexicographie :

- La théorie lexicographique qui désigne les problèmes que le lexicographique croise au long de travaille.
- La pratique lexicographique qui désigne le recueil du lexique, son étude et la rédaction des dictionnaires.

Nonobstant, pour réaliser un dictionnaire, il nous semble crucial de connaître de distinguer deux types de dictionnaires :

- a. Les dictionnaires encyclopédiques qui désignent les dictionnaires bilingues et monolingues, ils ne s'intéressent guère à la signification des mots, mais plutôt sur l'image exprimée par le nom ou le référent désigné par le signe linguistique : sa place dans la société, son utilisation ...etc, « un ensemble d'informations lié à un univers de textes et proposant une image d'un corpus de connaissances, concernant les choses et/ou le langage qui en parle » (REY, 1982 : 09). En effet, les dictionnaires encyclopédiques permettent une description du monde à partir des mots, ils donnent donc des informations qui sont généralement historiques, géographiques ou sociologiques. Ainsi, il nous permet d'avoir une illustration totalisante du savoir du monde et surtout à accéder à des savoirs du monde.

b. Le dictionnaire de langue, (désigne les dictionnaires intensifs et extensifs), vise à décrire les mots et à donner des renseignements sur leur utilisation, leur étymologie, leur orthographe et leur prononciation. Alain Rey explique à son tour, que la fonction du dictionnaire de langue est de présenter « le comportement des signes langagiers, les mots » (Rey 1982 :18). et c'est la raison que le dictionnaire de langue utilise la notion à décrire (« un mot qui désigne un mot »)

3. Qu'est ce qu'un nom propre ?

Les noms propres sont aussi anciens qu'Hérode. Au préalable, les noms propres ont été que des noms significatifs et des noms communs. En effet, chaque individu a inévitablement sa propre dénomination qu'il le distingue des autres. Probablement, ces dénominations sont inspirées des qualités de l'individu.

De ce fait, on peut définir le nom propre comme étant un substantif qui sert à désigner qu'un seul particulier (une personne, une chose, un lieu), il est souventes fois suivi d'un déterminant et parfois d'un article et écrit en majuscule en générale. Selon le dire de Maurice Grevisse, le nom propre est : « *celui qui ne peut s'appliquer qu'à un seul être ou objet ou à une catégorie d'êtres ou d'objets pris en particulier ; il individualise l'être, l'objet ou la catégorie qu'il désigne.* » (2006 :09)

De même, ELCHCAR ajoute : « *Le nom propre est un signe linguistique, peu importe sa forme graphique, qui réfère à un élément spécifique de manière récurrente dans un texte ou un corpus donné, sans généralisation possible à une classe d'objets, et qui possède une valeur référentielle unique qu'il est possible de circonscrire dans une définition lexicographique à l'aide de traits distinctifs.* » (Elchacar 2011 : 99).

Traditionnellement, les noms propres ont été classés en deux catégories : anthroponymes (noms de personnes) et toponymes (noms des lieux). Or , Leroy Sarah suggère une catégorisation de cinq types de noms propres qui sont classés à la proportion de la nature de leurs référents : l'ethnonyme qui désigne un nom d'un peuple ou d'un groupe, le toponyme qui désigne les noms des lieux habités, l'oronymie qui est une étude des noms de reliefs et l'anthroponymie qui est quant à elle, une partie de l'onomastique qui s'intéresse aux noms des personnes, ergonymes qui désignent les noms des objets créés par l'être humain, comme les titres de livres , les paraxonymes qui désignent les noms des

réalisations ou découvertes humaines et enfin les phénonymes qui indiquent les noms des phénomènes naturels ,tels que les tempêtes , les volcans ... etc . Selon *Le bon usage* (1993) : « *Le nom propre n'a pas de signification véritable, de définition ; il se rattache à ce qu'il désigne par un lien qui n'est pas sémantique mais par une convention qui lui est particulière* »

Cela dit, que le nom propre ne décrit pas le particulier, autrement dit il ne donne pas les caractéristiques principales du référent et il ne révèle aucune de ses propriétés. En effet, le nom propre n'a pas une désignation établie ou un usage conforme (précis), il le désigne d'une façon directe et en même temps insaisissable. Le nom propre marque une constante individuelle, car la dénomination appartient en propre à un individu ce qui permet une désignation originale et surtout précise.

En allant plus profond, la sémantique lexicale distingue deux catégories de noms propres: les noms propres modifiés et les noms propres non modifiés. Le nom propre non modifié est celui qui entretient sa forme roide autant qu'un désignateur d'un référent ou d'un individu. Or, le nom propre modifié peut se référer à un autre particulier, ainsi le nom propre non modifié néantise toute l'originalité et la particularité du référent. Le nom propre modifié dénote une fonction plus qu'une utilité ou un caractère. En effet, dans un usage référentiel, le nom propre modifié prends seulement l'objet de décrire et de caractériser le particulier au lieu de le désigner et de l'identifier, il indique alors sa fonction plutôt que son utilité, De ce fait, les noms propres perdent « leur caractère “ unique“ et “singulier “ » (Kleiber 1981 : 332)

En définitive, on peut englober notre étude sur cette notion par l'humble avis de GREVISSE.M (cité dans WILMET M., 2010 : 78) qui définit le nom propre comme :

« ...celui qui ne peut s'appliquer qu'à un seul être ou objet ou à une catégorie d'êtres ou d'objets pris en particulier ; il individualise l'être, l'objet ou la catégorie qu'il désigne : Paris, Molière, Provence, Anglais. Les noms propres prennent toujours la majuscule d'une manière générale, les noms propres sont des prénoms, des noms de famille, des noms de dynastie, des noms des peuples, des noms géographiques désignant des pays, des contrées, des villes, des fleuves, des montagne, etc.»

4. Entre signification et désignation : (sens et référent)

Dans notre analyse sémantique, nous allons nécessairement aborder les notions ci-dessus, et afin de pouvoir bien saisir le contenu de cette analyse, il nous semble judicieux de tenter d'exposer la différence entre ces deux concepts.

En premier lieu, nous devons d'abord savoir que tout mot dispose d'un sens et d'un contenu, d'un sens car il véhicule une signification et une charge sémantique, et d'un contenu parce qu'il renvoie à un référent ou à un concept. La signification d'un nom, comme nous l'avons déjà mentionné dans notre description de recherche, peut être identifiée par une analyse sémique, alors que, le contenu est identifiable à travers le référent auquel il renvoie. A ce niveau, le contenu d'un nom est souventes fois évoqué que lorsqu'il s'agit de rendre compte de la charge sémantique que ce nom véhicule, par exemple (on évoque le nom de la personne " Eugène poubelle " quand on rend compte du sens de nom " une poubelle".

5. Les critères définitoires du nom propre :

5.1. Les critères formels :

En premier lieu, ce qui caractérise le nom propre sur le point de vue morphologique, c'est le port de la majuscule initiale. En effet, cette dernière est considéré comme un élément essentiel dans la distinction des noms propres et les autres variétés linguistiques, tels que : le nom commun. Or, le critère de la majuscule semble fragmentaire pour Leroy, pour la bonne raison qu'en langue allemande, les noms propres ainsi les noms communs s'écrivent en majuscule. De même, en langue française, on peut trouver aussi des noms communs qui portent une majuscule initiale.

En deuxième lieu, on peut trouver un autre critère qui est l'intraduisibilité de nom propre, qui veut dire que ce dernier est un terme qui ne peut pas être traduit. Cependant, on peut trouver très régulièrement des équivalents pour ces noms propres tels que : *London-Londres*.

5.2. Les critères morphosyntaxiques :

Effectivement, le nom propre comme unité linguistique ne nécessite pas une détermination. L'absence de déterminant est considérée comme étant un élément pertinent dans la distinction du nom propre du nom commun.

Sur le point de vue grammatical, l'absence de déterminant devant les noms propres y compris considéré comme un caractère pertinent qui permet de distinguer le nom propre du nom commun, comme tant d'autres.

Il est à noter que, on peut trouver très régulièrement, en langue française, des noms propres (qui peuvent être des noms de personnes, de lieux, de pays ...etc) précédés d'un article défini, qui s'appelle : « le déterminant intégré ». Selon les grammairiens, les cas de détermination des noms propres sont jugés : « *comme des exceptions, bien que leur nombre et leur fréquence soient remarquables.* » (LEROY S., 2004b : 26).

5.3. Les critères sémantiques :

Dans les approches grammaticales, le nom propre est souvent considéré comme étant une unité linguistique « vide de sens. » Cela dit, que le nom propre ne peut pas avoir une signification prouvée et propre pour la bonne raison qu'il ne sert qu'à désigner ou à identifier le référent .

Néanmoins, LEROY Sarah explique dans son ouvrage intitulé « *Le nom propre en français* », que dans certains cas, le nom propre peut se charger d'un contenu sémantique du fait qu'on peut trouver des noms propres qui portent une désignation similaire à celle du nom commun - comme le mot *Tartuffe* qui désigne une personne hypocrite.

En outre, il est attesté que dans le discours, en langue française, le nom propre ne peut avoir qu'un seul référent, ce qui est considéré comme un critère de distinction entre le nom propre et le nom commun, et un élément de définition du nom propre. LEROY S. (2004a, 21) ajoute : « *Ce critère d'unité référentielle correspond à l'idée d'une désignation unique opérée par le nom propre.* » Or, dans certains cas, le critère d' « *unité référentielle* » ne semble pas suffisant, du fait que le nom propre peut aussi renvoyer à plusieurs référents à la fois en admettant que ces derniers portent le même nom propre.

Toutefois, il est à noter que ces définitions traditionnelles du nom propre ne sont pas vraiment des définitions, pour la bonne raison qu'elles ne font pas de distinction authentique et véritable entre le nom propre et les autres catégories tels que : le nom commun. La frontière est poreuse et perméable.

6. Typologie morphosyntaxique des noms propres :

Des chercheurs et des linguistes ont proposés des différentes typologies des noms propres, entre autres, Jonasson (1994), qui a suggéré deux types de noms propres :

- a. Les noms propres purs, (Des noms de personnes ou des lieux) écrits en majuscule, ce sont des noms qui ne révèlent aucune propriété de référent indiqué, autrement dit ce type de noms propres ne décrit pas le particulier mais il le désigne.
- b. Les noms propres mixtes à base descriptive, (Des places, des lieux, des quartiers) ce sont des dénominations complexes ou composées d'un nom propre et d'un nom commun ou d'un adjectif, tels que (*La Tour Eiffel, Le Collège de France.*)

Dan ce sillage, Jonasson ajoute que : « *Si on considère un trait comme la monoréférentialité, il est bien plus caractéristique des Npr4 descriptifs ou mixtes que des Npr purs. Les premiers sont en général forgés expressément pour convenir à un seul particulier, qu'ils désignent en le décrivant, et ne sont normalement pas utilisés associés à d'autres particuliers.* » (1994 : 26)

De même pour Daille et Morine (2000) qui ont suggéré de leur part, une classification en fonction de l'écriture graphique des noms propres :

- a. Les noms propres complexes : contiennent plusieurs unités lexicales (qui peuvent être des noms propres ou des noms communs), comportant toutes une majuscule, tels que *La Comédie Française, Les Colonnes d'Hercule, Collège de France.*
- b. Les noms propres simples : un mot comportant une majuscule comme *Paul, Italie, Camarilla, Cambrien.*
- c. Les noms propres mixtes : sont souvent construits de plusieurs unités lexicales comportant ou non une majuscule comme *la petite Ceinture, L'Ancien continent, conservatoire des arts et des métiers.*

7. Les noms propres et les dictionnaires :

En effet, l'intégration du nom propre dans les dictionnaires est une des interrogations prépondérante dans la lexicographie.

A vrai dire, ce n'est qu'à partir de 17^{émé} siècle que les noms propres s'amorcent à être dissociés du reste de lexique et rejeté du dictionnaire de langue, soit dans une partie séparée du même ouvrage soit dans un ouvrage unitaire comme Le Petit Robert 2. Cela veut dire qu'au paravent les noms propres ont été intégrés avec les noms communs dans la nomenclature de dictionnaire de langue. Le nom propre ainsi occupe une place bien déterminé : il peut se retrouver au sein des dictionnaires de langue comme aussi il peut se retrouver dans les dictionnaires encyclopédiques.

A ce sujet, Mufwene suggère trois cas dissemblables : l'absence totale des noms propres, noms propres en supplément à la fin et des noms propres insérés directement dans la nomenclature (dans ce cas, accompagnés de renseignements purement linguistiques) (Mufwene 1988 : 269)

En effet , certains linguistes estiment que les noms propres ne devraient pas être intégrés dans la nomenclature du dictionnaire de langue dans la bonne raison que le dictionnaire de langue s'intéresse seulement au signe linguistique et à la signification des mots, et puisque le nom propre ne dispose pas d'un sens lexical et sa définition porte sur une chose, son référent, plutôt sur un signe linguistique.

LEROY Sarah ajoute : « le contenu des dictionnaires peut ne donc pas servir à tracer les frontières existantes entre le Npr avec le Nc. De plus, les noms propres ne sont pas seuls concernés par cet ostracisme lexicographique ; bien d'autres mots, qui ne sont également absents des dictionnaires : mots argotiques, néologismes, régionalismes, termes spécialisés ...inversement, de nombreux mots sortis d'usage sont artificiellement maintenus en vie par la tradition lexicographique. Ce critère d'absence des noms propres dans les dictionnaires se révèle donc, lui aussi, bien décevant, tant pour la définition du nom propre que pour la délimitation de la catégorie. » (2004 : 02)

Effectivement, les noms propres jouent un rôle primordial dans le langage, car l'émetteur y fait souvent appel afin d'illustrer sa vision du monde et ils ont encore un rôle

important dans la lexicographie pour la raison que : « *La noria des Npr² utilisés dans une culture dictionnaire donnée constitue un ensemble plus ou moins organisé et systématique qui concourent à façonner la vision du monde propagée par un répertoire particulier.* » (Boulanger/ Cormier 2001)

De là, les noms propres peuvent favoriser la construction des énoncés lexicographiques. Nonobstant, dans les dictionnaires de langue, les noms propres ne sont pas traités comme les autres variétés de lexique, généralement employés comme des éléments encyclopédiques, des représentations ou des exemples qui expliquent les noms communs.

Affirme Vaxelaire Jean-Louis : « *Les noms propres ne sont pas traités comme les autres classes de mots dans les dictionnaires. Dans les dictionnaires des noms communs, ils sont généralement employés dans les exemples, en tant qu'éléments encyclopédiques, alors que les définitions lexicales sont possibles.* » (2005 : 952)

Dans l'ouvrage intitulé « Le nom propre dans l'espace dictionnaire général : étude méta-lexicographique », Jean-Claude Boulanger et Monique C. Cormier ont précisé que dans la nomenclature du dictionnaire, on distingue deux catégories de noms propres :

- a. Les noms propres en entrée, sont figurés au tant que des sigles.
- b. Les noms propres en sous-entrée sont très régulièrement des noms composés d'un propre et d'un nom commun ou des dénominations complexes, tels que : *Cote d'Azur, La Croix Rouge...etc.*

Soulignons que, les noms propres en entrée et en sous-entrée se trouvent très régulièrement dans les exemples, définitions, les lustrations ...etc. Cela dit, qui sont figurés en sous-entrée ou sous forme des dénominations complexes. Toutefois, il faut noter que la présence du nom propre se vraie du type à un autre, par exemple la présence du nom propre dans la définition est nécessaire et du même pour l'étymologie. En revanche, dans les illustrations et les exemples, la présence du nom propre est facultative et contrainte.

² Les auteurs utilisent l'abréviation *Npr* pour *nom propre*.

8. Les noms propres dans le dictionnaire du Robert :

Effectivement, les noms propres semblent avoir une place très importante dans la lexicographie du moment que la maison Le Robert a doté un dictionnaire consacré spécifiquement aux noms propres : *Le dictionnaire universel des noms propres* et c'est le dictionnaire encyclopédique *Le Petit Robert 02 (Le petit Robert des noms propres)*. La rédaction de cet ouvrage a été entamée en 1968, après un an de la création de la première préface appelée *Le Petit Robert*. En effet, la rédaction de cet ouvrage nous a confirmé et prouvé l'intérêt spécial du côté du lexicographe Paul Robert envers la notion du nom propre. De plus, la rédaction du *Petit Robert des noms propres* n'était qu'une rectification pour les deux préfaces (PR1967 et PR1993) vu que ces deux derniers, n'ont pas traité du tout la notion du nom propre dans leur nomenclature.

Nonobstant, dans notre étude nous intéressons notamment et seulement au dictionnaire *Le Grand Robert*, publié en 2005, du fait qu'il est considéré comme le seul dictionnaire qui recense un nombre suréminent des déonomastiques.

A ce sujet, Paul Robert explique que « englober en un corps unique l'histoire des lieux et des hommes dans leurs relations spatiales ou temporelle, de manière à en découvrir les noms par la voie analogique aussi bien que dans l'ordre alphabétique. les lieux et les hommes s'identifiant par des noms propres, il nous a semblé finalement que le titre de *Dictionnaire universel des noms propres* répondait le mieux au contenu de ce nouvel ouvrage. » (PR2 1977 : IX)

9. Qu'est ce que la lexicalisation ?

La lexicalisation est un processus par lequel une série de morphèmes ou de syntagmes devient des éléments lexicaux non reliés. Autrement dit, elle désigne l'accomplissement d'une substitution ou d'un changement sémantique d'un syntagme. De là, la lexicalisation est processus de « dégrammaticalisation »

LECOLLE.M explique que : « Selon les approches, la notion de lexicalisation renvoie à des phénomènes d'évolution sémantique (on parle alors de néologisme de sens), ou de création morphologique (installation en langue d'une nouvelle unité lexicale, créée par un procédé morphologique quel qu'il

soit), à des phénomènes de cristallisation sémique en contexte ou encore à des « discours en circulation » ou à des faits de citations (Perrin 2004) ». (2006 : 26)

Cela dit, la lexicalisation désigne un processus de « dégrammaticalisation », du fait que lorsque une unité grammaticale se dégrammaticalise, et se transforme en unité lexicale, et elle c'est le processus qui favorise le vocabulaire d'une langue ou bien il contribue à l'enrichissement de la langue, à travers l'insertion de nouvelles unités, au détriment de la grammaire. De là, on peut avancer que l'émergence de toute nouvelle forme, quels que soient son processus de formation et son résultat, est une lexicalisation.

Il est adéquat de rappeler que, chaque lexicalisation aboutit à une naissance des changements lexicaux au niveau des dictionnaires. De là, nous pouvons avancer que la lexicalisation est en relation étroite avec la lexicographie du fait qu'elle peut d'une certaine manière donner naissance à de nouvelles normes dans le système linguistique d'une certaine langue.

« La lexicalisation assure le cadrage des néologismes dans le lexique de la langue. Cela suppose, outre la fixation de leur signifiant, leur intégration au système morphosyntaxique et sémantique des unités lexicales. » (2008 :160)

S'ajoute à cela, que certaines lexicalisations se font parfois brutalement ou sans détours (le cas des dérivés de noms propres par métonymie), et d'autres fois graduellement ou au fur et à mesure (le cas des dérivés de noms propres par métaphores).

10. La lexicalisation du nom propre :

On parle de la lexicalisation du nom propre lorsque ce dernier prend un nouveau statut linguistique et se charge d'un nouveau contenu sémantique ou il prend un nouveau sens. En effet, Il est avéré que, le nom propre peut subir un changement sur le niveau morphologique, essentiellement par affixation ou par flexion, sur tels que les dérivés morphologiques des noms propres (exemple : *Sade/ Sadisme*). En effet, la fréquence de l'usage de ces dérivés, peut aboutir à une disparition totale de leur origine, par exemple, (« quand on dit un barème, le souvenir du personnage Barrème ne vient aucunement à l'esprit »), remarque (Grevisse p. 122).

Il existe différents procédés qui relèvent de la lexicalisation :

- La semi-lexicalisation (lexicalisation partielle), qui se produit lorsqu'un mot rencontre un usage discursif sans être intégré dans la nomenclature d'un dictionnaire de langue.
- La dé-lexicalisation se produit lorsqu'une unité linguistique s'exclue de l'usage discursif et de dictionnaire de langue. Autrement dit, elle aboutit à une disparition totale de l'unité.

Toutefois, il est à noter que, la lexicalisation du nom propre peut avoir lieu par dérivation morphologique ou par dérivation sémantique, à savoir par métaphore ou par métonymie, conversion.

11. Comment un propre change-t-il de catégorie grammaticale ?

On peut distinguer plusieurs modes de passage de nom propre au nom commun :

En premier lieu, on distingue le type de passage d'un nom propre en un nom commun décrit comme une représentation de la proximité et la contiguïté entre le référent indiqué par le nom propre (le référent initial) et le concept indiqué par le nom commun (le référent discursif). A ce sujet, on peut distinguer plusieurs noms communs désignant des produits commerciaux ou des objets (Poubelle, Béchamel) par le nom propre de la personne qui en a répandu l'usage, tels que (Strass, Braille) ou des noms communs issus des noms de lieu de fabrication comme (Gruyère, Chimay).

11.1. Les dérivés sémantiques :

Outre les remarques formelles et syntaxiques, les grammaires françaises ont commencé à s'intéresser sur la sémantique du nom propre employé en antonomase. Néanmoins, l'antonomase est peu étudié sur le point de vue sémantique du fait que la majorité des approches grammaticales s'intéressent très régulièrement aux changements formels et syntaxiques de l'antonomase.

11.1.1. Par métaphore ou comparaison :

Ce type de dérivation, s'effectue par métaphore ou comparaison bien traduit. Rappelons que, la métaphore se définit comme étant une figure de style, et un procédé rhétorique qui consiste à utiliser un terme concret dans un sens abstrait, en basant sur l'exagération. Autrement dit, elle consiste en le fait à attribuer le caractère d'un particulier à quelqu'un d'autre, en appelant le référent discursif par le référent liminaire. De plus, la métaphore est incessamment considérée comme étant une figure de style qui indique une relation de ressemblance directe entre un comparé et un comparant sans la présence de tous les éléments de la comparaison.

A ce sujet, Dubois Jean ajoute qu'elle : « *consiste dans l'emploi d'un mot concret pour exprimer une notion abstraite, en l'absence de tout élément introduisant formellement une comparaison ; par extension, la métaphore est l'emploi de tout terme auquel on substitue une autre qui lui est assimilé après la suppression des mots introduisant la comparaison (comme par exemple) » (1994 :317)*

En allant plus profond, on peut distinguer trois types de métaphorisation :

- la métaphore vivante qui se traduit par l'usage d'un nom propre, non lexicalisé ou en cours de lexicalisation, elle se manifeste à travers la présence des caractéristiques du nom propre, tels que : la majuscule initiale.
- la métaphore lexicalisée, contrairement à la métaphore vivante, elle se traduit par l'usage d'un nom propre lexicalisé.
- la métaphore morte. La métaphore morte est contrairement à la métaphore vivante, est hors usage c'est-à-dire disparu et éteinte.

En effet, le glissement du nom propre au nom commun implique une métaphore, dans la proportion où le nom est appliqué à de nouveaux référents qui présentent une certaine ressemblance avec le référent initiale. A ce sujet, on retrouve principalement des exemples qui représentent un emploi métaphorique, le cas du mot (T /tartuf(f) e, un A/ amphitryon), Selon Brunot, ce dernier représente un cas « d'un personnage célèbre se trouve dépouillé de leur personnalité et réduit à n'être plus qu'un type ». (1933 ; 146) Et une métonymie comme le cas du mot (un chassepot).

La comparaison, quant elle, une figure de style où l'on établit catégoriquement un rapprochement entre deux choses à l'aide d'un outil de la comparaison.

11.1.2. Par métonymie :

Le passage du nom propre au nom commun peut se faire aussi par métonymie. Cette dernière est une figure de style fondée sur le principe d'association et de combinaison. Autrement dit, elle sert à exprimer un sens en utilisant un terme qui signifie un autre sens qui lui est relié par une certaine relation, soit par le rapport de contenu et contenant ou d'une cause à une conséquence. Ainsi, elle indique un rapport de proximité, à l'avenant de la métaphore, elle se relie à la rhétorique. De plus, la métonymie est considérée de la part de BLANK Andréa comme étant l'un des types de changement sémantique pour la bonne raison qu'elle aboutit à un changement du sens. A ce sujet, A. BLANK : « *La métonymie est la deuxième des grands types de changement sémantique (...) Par opposition à la métaphore, la métonymie présuppose un rapport conceptuel fort.* » (BLANK A, 1999 : 65)

Une métonymie se réalise lorsque :

« Une chose porte le nom d'une personne ou d'un lieu qui lui est étroitement associé par un lien quelconque (inventeur-invention, région-produit, etc) Une poubelle récipient qui fut imposé par le préfet Eugène Poubelle). Un bourgogne (vin originaire de la région de Bourgogne) »
(Ibid.)

11.2. Dérivés morphologiques :

On outre, le nom propre peut devenir un nom commun par dérivation sémantique (par métonymie, par ressemblance), il peut également changer de catégorie grammaticale par plusieurs dérivations morphologiques :

11.2.1. Par dérivation préfixale :

Le nom propre se change de catégorie grammaticale par suffixation en ajoutant un suffixe au juste par l'ajout d'un préfixe. Ce mode de dérivation, joue un rôle primordial dans le changement sémantique, du fait qu'on peut distinguer un nombre important des noms propres qui se sont chargé d'un nouveau contenu sémantique à l'aide d'un préfixe, tels que (*re /tour*) (*in /normal*) (*Co /locataire*).

Contrairement à la dérivation suffixale qui peut marquer très régulièrement un changement dans la classe grammaticale pour le dérivé, la dérivation préfixale à très rarement effet de changer la classe grammaticale du dérivé. Cela dit, que ce dernier va garder la même morphosyntaxe.

11.2.2. Par dérivation suffixale :

La dérivation suffixale se fait par l'ajout d'un suffixe. Tout comme la dérivation préfixale, elle touche le sens du nom, cela dit, que le nom propre peut tantôt se charger d'un nouveau sens comme aussi il peut grader le même contenu sémantique. Toutefois, la suffixation peut marquer un changement par rapport à la classe morphosyntaxique du dérivé. De plus, il peut aussi servir dans la désignation de la catégorie du nom, tels que (*animateur / animatrice*).

11.2.3. Par dérivation impropre ou inverse (régressive) :

La dérivation inverse consiste à former des dérivés par la suppression de suffixe. Autrement dit, elle consiste à dégager un nom simple d'un mot long comme le cas du mot *galop* qui est formé par la suppression de suffixe (*Accorder > un accord*) (*refuser > un refus*). Toutefois, il est à noter que, dans la pratique, la majorité des dérivés sont formés de manière inverse, c'est-à-dire que ils sont formé par l'ajout de suffixe comme le cas du mot (*Vandale > Vandalisme*).

Quant à la dérivation impropre, elle se diffère des autres types de dérivations par le fait que c'est le seul précédé qui permet de former des nouveaux mots sans marquer aucun changement au niveau formel, comme (rire >le rire).

11.2.4. Par dérivation parasynthétique :

Ce type de dérivation consiste à former des mots par adjonction d'un préfixe et d'un suffixe au même temps (préfixe + base + suffixe).

12. Antonomase et déonomastique :

12.1. La déonomastique :

"La déonomastique"³ est une discipline récente qui se situe au carrefour des deux disciplines : l'onomastique et la lexicologie. Elle s'intéresse aux dérivés formés en contrebas de nom propre, qui sont appelés de leur part *les déonomastiques*. Le mot "déonomastiqua" est lancé pour la première fois par *Enzo La Stella* en 1982.

A vrai dire, ce n'est qu'à 1984, notamment avec le titre « *étude des appellatifs dérivés de noms propre* » de *La Stella*, que le terme de la déonomastique s'est massifié et voit officiellement le jour.

De son côté, Fontant Megalie (1998 : 06) précise que la déonomastique est :

« Une discipline récente qui a vu le jour sous le nom de déonomastique (cf. BUCHI, 1991 :139) et qui prend pour matériau les dérivés de noms propres, qu'ils soient analysés comme « morphologique » (par exemple *Sade/sadisme*) ou comme « sémantiques » avec changement ou non de catégorie référentielle (cf. *poubelle, mécène*). Parmi les dérivés dits « sémantiques », certains sont obtenus par métonymie (c'est le type *Poubelle*, qui regroupe les nombreux noms d'objets en rapport remarquable avec le porteur du nom propre, de même que les différentes appellations de produits comme *gruyère*, tirant leur origine du lieu d'où ces produits sont originaires), les autres par métaphore ou antonomase (((...))) »

³ Désigné également sous les noms de "antonomase", il s'agit d'une discipline récente qui a vu le jour sous le nom de déonomastique (voir BUCHI E., 1991 :139) et qui prend pour matériaux les dérivés de noms propres» (FONTANT M., 1998 : 5).

A ce niveau, l'objet de la déonomastique est constitué par les dérivés morphologiques (narcisse - narcissisme) et les dérivés sémantiques barème (par métonymie), tartuffe (par métaphore)). En effet, cette discipline recouvre en grande partie de l'onomastique du fait qu'auparavant, se sont les rhétoriciens qui penchent sur cette sous-discipline mais à présent se sont bien évidemment les lexicologues.

L'objet de cette discipline, recouvre en grand partie le phénomène de l'antonomase, comme le confirme Büchi dans ses propos : « *Avant les lexicologues, ce sont les rhétoriciens qui se sont intéressés à la déonomastique, certes dans une optique bien différente. C'est un des cas subsumés par la rhétorique traditionnelle sous le nom d'antonomase* » (1996 : 26)

Selon Büchi, la déonomastique, en tant que « *étude des appellatifs des noms propres* » s'intéresse aux noms propres qui ont perdu l'un des marques et fonctionnements qui faisaient d'eux un nom propre et afin d'adopter ceux d'un nom commun. Néanmoins, les déonomasticiens n'ont pas négligé le nom propre avant la dérivation. Ils ont publié deux ouvrages : le premier traite la notion d'éponymes et l'autre porte sur les déonomastiques.

Toutefois, il est pertinent de rappeler que tous les dérivés que nous avons tirés du dictionnaire Le Grand Rober sont des déonomastiques lexicalisés, c'est-à-dire, des noms propres qui sont devenus des noms communs par lexicalisation. De plus, les travaux de la déonomastique sont tirés de la lexicographie (confection de dictionnaire consacré aux noms propres et aux déonomastiques.), par exemple, les déonomastiques que nous avons allons analyser dans le chapitre pratique, sont tirés évidemment du dictionnaire Le Grand Robert.

Il est attesté que, les déonomasticiens s'intéressent également aux noms propres à l'origine de la dérivation autrement dit aux éponymes. A cet effet, ils ont publié des travaux des ouvrages qui abordent la notion d'éponyme et au même temps les déonomastiques, entre autres, l'ouvrage intitulé « dictionnaire d'éponymes » rédigé par Bernet en 1990.

La déonomastiques comme une sous-discipline est également reliée à la lexicographie, du fait que nous pouvons distinguer de nombreux travaux qui font partie de ce domaine.

12.2. Typologie des déonomastiques :

Indéniablement, il existe plusieurs types de déonomastiques pour la bonne raison que le nom propre peut, de part en part de maints procédés de formation (dérivation, composition ...etc), ériger une nouvelle unité lexicale. En effet, on peut distinguer trois catégories de déonomastiques en fonction de leur radical qui peut être un nom de personne, un nom de lieu ou un nom d'une création commerciale.

En premier lieu, on distingue des déonomastiques en fonction de leur étymon, qui sont des noms de lieux, c'est-à-dire qu'on peut trouver des produits devenus célèbres grâce à leur lieu de naissance, on peut citer (La sauce Gruyère, Camembert, bière de Chimay) qui sont des produits de consommations, de même pour (Cachemire, mousseline) qui sont des tissus et des étoffes.

En deuxième lieu, on distingue des déonomastiques ayant pour étymon, un nom de personne. Ce sont surtout des personnages historiques qui ont fourni un très grand nombre de noms communs, tel que le nom BARRIÈRE qui est issu d'un nom de personne qui est Barrière Nadar, elle désigne une barrière métallique mobile utilisée pour contenir la foule, pour la canaliser le long de l'itinéraire d'une manifestation, pour protéger les passants d'un danger, etc.

En troisième lieu, on distingue des déonomastiques issus des noms des produits commerciaux, ils sont étroitement liés au commerce et ils sont généralement des noms des produits ou des marques, comme le mot " PLASTISINE " qui désigne une pâte souple et pigmentée, utilisée pour façonner des figurines. Toutefois, le "PLASTISINE" est à l'origine une marque déposée.

13. L'antonomase :

Le terme « antonomase » est un emprunt au latin "*antonomasia*", apparue pour la première fois en 1634. Dans les traités classiques, le terme antonomase désigne un adjectif ou une dénomination. Ce processus peut être, d'après Fontant Magalie le synonyme de la déonomastique, du fait que les deux s'intéressent au passage du nom propre au nom commun. Or, l'antonomase aborde également le passage du nom commun au nom propre, ce qui fait que la déonomastique est intégrée dans l'antonomase.

L'antonomase représente le processus de changement linguistique, soit le remplacement d'un nom propre par un nom commun ou d'un nom commun par un nom

propre. Elle sert à varier le vocabulaire d'une langue et aussi combler un vide lexical. Cette notion est apparue très tôt dans les traits de la rhétorique. Elle est considérée comme étant une figure de style au même titre que la métonymie et la métaphore. De ce fait, elle se relie aussi à la synecdoque. De nos jours, ce procédé peut être remplacé par plusieurs appellations : déonomastique, un nom propre en emploi métaphorique, un nom propre en emploi modifié par métaphore ...etc. Pour cause, ces derniers sont tous des noms propres devenus noms communs lexicalisés, autrement dit, ils représentent tous des procédés d'un passage linguistique de statut linguistique du nom propre à celui du nom commun.

A ce sujet, Dumarsais ajoute : « *L'antonomase [...] est une espèce de synecdoque, par laquelle on met un nom commun pour un nom propre, ou bien un nom propre pour un nom commun. Dans le premier cas, on veut faire entendre que la personne ou la chose dont on parle excelle sur toutes celles qui peuvent être comprises sous le nom commun ; et dans le second cas, on fait entendre que celui dont on parle, ressemble à ceux dont le nom propre est célèbre par quelque vice ou quelque vertu.* » (Dumarsais, 1977 [1730] : 98)

Dubois Jean affirme que l'antonomase peut être définie comme étant « *une figure de style par laquelle, pour désigner une personne, on utilise un nom commun à la place du nom propre, ou inversement un nom propre à la place d'un nom commun. L'antonomase est également un phénomène d'évolution linguistique...* » (1994 :37)

De plus, l'antonomase est un procédé qui désigne une recatégorisation linguistique syntaxique du nom propre ou du nom commun et une comparaison basée sur l'exagération, une sorte d'hyperbole. Il est notable que, ce procédé est relié évidemment à la synecdoque, la métonymie et même à la métaphore. En effet, ces derniers représentent automatiquement des modes de passage de statut linguistique du nom propre au nom commun.

Toutefois, il est pertinent de rappeler que de nos jours, le terme « antonomase » n'est pas trop utilisé, du fait qu'il est considéré de la part de Darmesteter comme étant un terme « *barbare* » ou néronien. De plus, par ce qu'il demeure juste : « *...en usage dans les approches stylistiques et rhétoriques actuelles.* » (2001 a : 106)

On distingue deux sortes d'antonomases : Les antonomases « vives » et les antonomases « discursives ».

- Les antonomases discursives sont les antonomases qui ne chargent pas d'un contenu sémantique, autrement dit, les caractéristiques de sa signification se trouvent très régulièrement dans le référent désigné ou dans le contenu sémantique du nom.
- Les antonomases vives constituent un emploi métaphorique du nom propre.

13.1. Les antonomases en synchronie :

Outre les grammaires de la langue française ont offert une approche diachronique qui s'intéresse à l'étude des modes de passage des noms propres en noms communs, ils ont ajouté l'approche synchronique des déonomastiques qui sert à décrire les fonctionnements de ces noms propres du fait que la plupart des études reviennent sur la notion de modes de passage du nom propre en nom commun. Les antonomases de manière générale se définissent par des emplois syntaxiques et sémantiques sui generis (particulier) qui sont presque invariablement présentés comme des usages particuliers du nom propre.

13.1.1. Les changements morphosyntaxes :

En langue française, il existe peu d'études qui sont consacrés à l'analyse morphologique des antonomases, on peut citer la monographie conséquente de Schweikard 1992 et les ouvrages publiés par Leroy Sarah 2005,2008.

Le passage du nom propre en nom commun marque un changement surtout dans la perte de la majuscule initiale. Toutefois, il est à noter que ce trait n'est pas toujours prouvé et reconnu. De plus, cette transformation s'accompagne aussi de l'emploi d'un déterminant et même un accord au pluriel. Selon les grammaires, les noms propres et les antonomases se disposent de caractéristiques formelles spécifiques, et ils portent sur trois points :

a) Perte de la majuscule :

La perte de la majuscule est considéré comme un trait et une marque formelle qui aide à distinguer le nom propre en antonomase du nom commun, du fait que « l'emploi d'un nom propre comme nom commun est souvent indiqué dans l'orthographe par une minuscule. » Or, ce changement morphologique graphique n'est pas considéré chez les grammaires comme étant une description stricte mais elle est adoptée comme une règle

d'auteur⁴, pour la bonne raison que son usage est labile. De plus, cette marque formelle est un trait de distinction entre l'antonomase métonymique et l'antonomase métaphorique.

Dans *Le Bon Usage*, ces deux variétés sont exprimées ainsi : « le nom propre employé comme nom commun prend ordinairement la minuscule ; c'est généralement le cas quand il y a *catachrèse*, c'est-à-dire quand l'usage a fait oublier l'origine du nom ainsi employé. » Par exemple (« quand on dit un barème, le souvenir du personnage *Barrême* [...] ne vient aucunement à l'esprit »).

A ce sujet, Guéraud affirme que : « La réussite complète du trope se manifeste par l'usage de la minuscule et de l'accord au point que le mot devienne pour la plupart de ses utilisateurs un véritable nom commun ». (1990 : 18)

Toutefois, il est à noter que, certaines grammaires entre autre Duzat, qui a opté pour la perte systématique de la majuscule, quel que soit le type de l'antonomase, Il a pris comme exemple les mots suivants : (massicot, poubelle, eustache) et (un tartuffe, un mécène.)

b) Détermination :

La détermination du nom commun est considéré l'un des changements syntaxiques majeurs dans le passage du nom propre au nom commun. Nonobstant, en langue française, elle n'est pas rituellement étudiée ou même mentionnée. La détermination marque une distinction ainsi que la perte de la majuscule, entre antonomase métonymique et antonomase métaphorique : les antonomases métaphoriques se présentent avec article tels que les mots (Un Mécène, Un Virgile, Un Tartuffe) tandis que les antonomases métonymiques se présentent sans article comme (calepin, cardan, silhouette).

c) Marque du pluriel :

La flexion en genre et en nombre est considérée comme l'un des changements qui marque la morphologie de l'antonomase. Dans la grammaire française, on distingue plusieurs linguistes qui ont traité le sujet de la flexion en genre et en nombre du nom propre employé en antonomase, entre autres, Outre Nyrop, Pichon, Wagner. Ces derniers

⁴ Régularisation qui n'est pas toujours suivie, comme le montre la contradiction entre Darmesteter (18953 : 53-54), où les exemples sont donnés avec une minuscule initiale (« *barême*, *calepin*, *Dédale* [...], *agnès*, *amphitryon* [...] ») et Darmesteter (1979 : 48), où les mêmes exemples comportent une majuscule initiale (« un *Amphitryon*, c'est-à-dire un hôte qui traite les invités ; et de même un *Lovelace*, un *Harpagon*, un *Séide*, un *Escobar*, une *Agnès*, un *Barême*, un *Calepin*, un *Crésus*, etc. »)

ont tenté de distinguer entre « les noms propres utilisés comme noms communs » qui « conforment leur genre au sexe du personnage qui porte le nom propre : un Harpagon, un Gargantua, une Hermione » et ceux qui « désignent un objet dû à l'invention du personnage qui portait ce nom propre ». En effet, les noms propres utilisés en antonomases peuvent dans certains cas être masculins comme (un macadam, un Harpagnon) comme aussi il peut être féminin (une silhouette, une poubelle). De là, nous pouvons avancer que le genre naturel n'affecte donc le genre grammatical du mot.

Toutefois, la flexion du nom propre en pluriel semble obligatoire pour certains auteurs, entre autres, Grevisse qui estime que « *les noms propres prennent le pluriel [...] quand ils sont employés par antonomase pour désigner des espèces, des types : Les Mécènes (les personnes riches encourageant les gens de lettres, les artistes)* ». (1969 : 230) De là, le nom propre devient un nom commun, dès qu'on l'écrit en minuscule et de même pour la marque du pluriel.

Chapitre 02 :

Analyse du corpus et interprétation des résultats.

II. CHAPITRE 02 : Analyse du corpus et interprétation des résultats

Introduction partielle

Au début, nous voudrions présenter l'objectif de ce chapitre. Comme le suggère le titre de notre recherche, le but primordial du chapitre pratique est d'analyser des déonomastiques morphologiquement construits sur des noms propres ou des dérivés de noms propres tirés du dictionnaire encyclopédique Le Grand Robert. Pour cette raison, nous avons collecté un corpus constitué d'anthroponymes et de toponymes (50 mots). Ce choix méthodologique, est justifié par la volonté d'enrichir notre corpus et de mettre la lumière sur un maximum de phénomènes langagiers liés aux déonomastiques et leurs origines et qui se sont dérivés de noms propres par différents modes.

Nous proposons alors une analyse des dérivés des noms propres afin d'apporter des réponses à nos trois hypothèses de recherche. Pour ce faire, il nous semble nécessaire d'évoquer et de d'étudier de l'étymologie et de l'histoire de ces noms propres, afin de dégager les modifications marquées sur le niveau formel et également à répandre a notre problématique qui s'interroge aussi sur le lien existant entre le référent discursif et initial.

1. La méthodologie de recherche et le traitement du corpus :

La première étape pour constituer notre corpus de référence est bien évidemment la sélection des noms propres devenus noms communs présents dans le dictionnaire Le Grand Robert. Nous avons choisi des déonomastiques qui ont des étymons différents, autrement dit, des noms formés à partir (des toponymes, des anthroponymes, ...)

Comme nous l'avons déjà souligné dans la description de notre sujet de recherche, une étude de la lexicalisation du nom propre n'est jamais réalisée sans être accentuée par une analyse morphologique et sémantique. En effet, notre analyse de la morphologie des déonomastiques en synchronie a pour objet sur le point de vue morphologique, le bais ou la chute de « la majuscule initiale », les marques de flexion, et aussi la marque du pluriel « s ».

Toutefois, il est adéquat de préciser que ces éléments sont considérés comme des marques essentielles dans la reconnaissance de la lexicalisation du nom propre et dans sa distinction des autres variétés linguistiques.

Au niveau sémantique, notre analyse porte également sur le contenu des dérivés des noms propres. Cela dit, dans notre étude, nous allons essayer d'étudier le contenu sémantique des dérivés des noms propres afin de savoir si le nom commun véhicule toujours le même sens du nom propre dont il est dérivé ou il renvoie uniquement à son référent. Or, afin d'entamer cette analyse, il nous semble nécessaire d'exposer l'étymologie de ces dérivés.

2. Analyse des données et interprétation des résultats

Numéro	Nom propre	Nom commun			Catégorie grammaticale	
		Sens 01	Sens 02	Sens 03	Nom	Adjectif
01	Mac-Adam	« Empierrement de routes, de chemins, fait avec de la pierre concassée et du sable agglomérés au moyen de rouleaux compresseurs ⁵ . »	« Partie de trottoir où attendaient les prostitués »	—	Macadam	—
02	Sosie	« Personne qui a une parfaite ressemblance avec une autre ⁶ . »	—	—	Sosie	—

⁵ Dictionnaire Le Grand Robert, version numérique (2005) disponible sur

03	François Barrême	« Recueil de tableaux numériques donnant le résultat de certains calculs. »	« Celui qui compte, calcule facilement. »	—	barème	Barémique (s)
04	Louis de Béchamel	« Sauce blanche à base de lait, farine, beurre. »	« Situation confuse, embrouillée ; grand désordre. »	—	béchamelle	Béchamelle
05	Chanoine Kir	« Boisson composée d'un mélange de vin blanc de liqueur de cassis. »	—	—	kir	Kir
06	Stras	« Sorte de verre riche en plomb, imitant certaines pierres précieuses. »	« Ce qui brille d'un éclat trompeur »	—	stras	—
07	Pantalone	« Culotte longue descendant jusqu'aux pieds. ⁷ »	« Le pantalon, parti du vêtement féminin traditionnel dans certaines civilisations orientales. »	—	pantalon	Pantalonné
08	Sébastien	« Annuaire des	« <i>Le Bottin</i>	—	bottin	—

⁷ Le Grand Robert, 2005 — disponible sur le site www.lerobert.com

	Bottin	téléphones édité par Bottin. »	<i>mondain</i> : répertoire des personnalités du grand monde (aristocratie, etc.). »			
09	Louis Braille	« Alphabet conventionnel basé sur un système de points saillants »	—	—	braille	—
10	John Moses Browning	« Pistolet automatique à chargeur. »	—	—	browning (s)	—
11	Cardano	« Système de suspension dans lequel le corps suspendu conserve une position invariable malgré les oscillations de son support. »	—	—	Cardano	—
12	Calepino	Dictionnaire. — (1662). Recueil de renseignements	« « Dessin indiquant les dimensions et l'épaisseur des pierres de taille utilisées pour une construction »	—	calepin	—

13	Barnum	« Celui qui produit des spectacles à sensation. »	« Tente d'un forain, d'un camelot. »	—	barnum	—
14	Gavroche	« Gamin de Paris, spirituel et moqueur. »	—	—	gavroche	gavroche (s)
15	Saint-Cyrille	<i>Alphabet cyrillique</i> : l'alphabet slave, attribué à saint Cyrille de Salonique.	—	—	—	Cyrillienne
16	François Mansart	« Comble* brisé à quatre pans, dit aussi <i>comble à la Mansart</i> ou à la <i>mansarde</i> ».	« Chambre* aménagée dans un comble brisé (è Galetas, grenier); pièce dont un mur au moins est en pente du fait de la toiture. »	« Petite fenêtre (ou lucarne) pratiquée dans un comble brisé. »	mansarde	Mansardé
17	Guillaume Massicot	« Protoxyde de plomb* (PbO) brusquement refroidi par trempe. »	—	—	massicot	—
18	Michelin	« Automotrice montée sur pneumatiques »	—	—	micheline	—
19	Ottoman	« Grand siège, lit de repos parfois doté d'un dossier arrondi en corbeille. »	—	—	ottomane	ottoman

20	Tartuffe	« Faux dévot*. »	« Personnage hypocrite. »	—	tartuffe	Tartuffard Tartufferie
21	Gruyère	« Fromage* cylindrique, de lait de vache, cuit, à pâte dure, d'abord fabriqué dans la Gruyère, puis en France (Vosges, Jura) et dans d'autres pays. »	« Un fromage de ce type; une meule de gruyère. »	—	gruyère	—
22	Harpagon	« Homme d'une grande avarice. à Avare, ladre. »	—	—	harpagon	Harpagnonne
23	Narcisse	« Adolescent, homme infatué de lui-même, épris de sa beauté. ⁸ »	—	—	narcisse	Narcissique
24	Javel	« Mélange en solution aqueuse d'hypochlorite et de chlorure de sodium (initialement de potassium), utilisé comme désinfectant et décolorant »	<i>De la javel</i> : de l'eau de Javel.	—	javel	javellisant

⁸ Le Grand Robert, 2005 — disponible sur le site www.lerobert.com

25	Cachemire	« Tissu ou tricot fin en poil de chèvre du Cachemire ou du Tibet, mêlé de laine. »	—	—	cachemire	—
26	Port Mahon	« <i>Sauce mayonnaise</i> : sauce* froide composée d'huile*, d'œufs, et d'assaisonnements variés (sel, et parfois poivre, moutarde, vinaigre, ail...) ⁹ »	—	—	mayonnaise	—
26	Siam	CHAT SIAMOIS : « chat d'une race svelte à poil ras, à la tête triangulaire et aux yeux bleus »	« Habitant, habitante du royaume de Siam (lequel prit le nom de Thaïlande en 1939), ou personne qui en est originaire. »	—	siamois	siamois
27	Hambourg	« Bifteck haché de forme ronde, souvent servi dans un pain rond »		—	hamburger	—

⁹ Le Grand Robert, 2005 — disponible sur le site www.lerobert.com

28	Vandale	« Membre d'un peuple germanique originaire de la région de l'Oder »	Destructeur brutal, ignorant.	—	vandalisme vandale	vandale vandalique
29	Ville de Tulle	« Tissu léger, formé d'un réseau de mailles rondes ou polygonales »	« <i>Tulle gras</i> : gaze imprégnée de pommade, utilisée dans les pansements »	—	tulle	Tullier
30	Silhouette	« dessin au trait de profil exécuté en suivant l'ombre projetée par un visage »	Ombre projetée dessinant nettement un contour.	Forme qui se profile* (cit. 1) en noir sur un fond clair	silhouette	Silhouetté
31	Fuchs	« Arbrisseau d'origine exotique (<i>Trapacées</i>) aux fleurs pourpres, roses, en clochettes pendantes, cultivé comme plante ornementale. »	« <i>Rouge fuchsia, rose fuchsia; fuchsia (n. m.),</i> couleur des fleurs de cette plante »	—	—	fuchsia

32	La province du Bourgogne	« Vin* des vignobles de Bourgogne. »	« Bouteille ou ensemble de bouteilles de ce vin. »	—	bourgogne	—
33	Eugène Poubelle	« Récipient destiné aux ordures ménagères (d'une maison, d'un immeuble) »	« Récipient de moindre contenance, destiné à recevoir les déchets domestiques »	—	poubelle	—
34	La commune Camembert	« Fromage gras, à pâte molle affinée, cylindrique et peu épais, préparé avec du lait de vache. ¹⁰ »	—	—	camembert	—
35	Sébastien Bottin	« Annuaire des téléphones édité par Bottin »	—	—	bottin	—
36	Chatterton	« Ruban isolant et adhésif composé de goudron de colophane, de résine et de gutta-percha. »	—	—	chatterton	Chattertoné
37	Vespasien	« Urinoir public pour hommes. »	—	—	Vespasien	Vespasienn e
38	Ubu	« Qui ressemble au personnage d'Ubu roi (par un caractère	—	—	—	Ubuesque (s)

¹⁰ Le Grand Robert, 2005 — disponible sur le site www.lerobert.com

		comiquement cruel, cynique et couard, avec outrance). »				
39	Sax	« Instrument de musique de la famille des cuivres, à anche simple et à clefs, muni d'un bec semblable à celui de la clarinette. »	—	—	saxophone	—
40	Pipelet	Concierge	« Personne bavarde, qui fait des commérages (surtout au féminin). »	—	pipelet	—
41	Mécène	« Personne fortunée qui, par goût des arts, aide les écrivains, les artistes. »	—	—	mécène	mécène
42	Gargantua	Gros mangeur	—	—	gargantua	Gargantues que
43	Antoine Quinquet	« Ancienne lampe à double courant d'air et à réservoir supérieur. »	—	—	quinquet	—
44	Baptiste	Toile de lin très fine.	« Pièce de lingerie faite de ce tissu. »	—	batiste	—
45	Odyssée	« Récit d'un voyage rempli d'aventures*.	« Voyage rempli d'aventures	—	odyssée	—

			extraordinaires . »			
46	Sandwich	« Mets constitué de deux tranches de pain, généralement beurrées »	—	—	sandwich	—
47	Triton	« Divinité de la mer à figure humaine et à queue de poisson dont l'attribut est une conque (cit. 3) au son retentissant. »	Nageur.	—	triton	—
48	Parme	« Fromage cuit fait de lait de vache écrémé et de safran, et qui est fabriqué dans les environs de Parme. »	—	—	parmesan	parmesan
49	Morpheus	« Principal alcaloïde de l'opium*, doué de propriétés soporifiques* et calmantes »	—	—	morphine	—
50	Jule César	« Souverain absolu, despote. »	« Roi de carreau. »		césar	—

Tableau N° 01 : quelques déonomastiques dans le dictionnaire Le Grand Robert et leur étymologie

Dans ce tableau ci-dessus, nous avons un taux de 50 déonomastiques que nous avons tirés du dictionnaire *Le Grand Robert* où des noms propres devenus des noms communs sont régulièrement issus des anthroponymes, tels que (*tartuffe, strass, poubelle*) et de toponymes (*gruyère, bourgogne, tulle*).

De ce fait, il nous a paru nécessaire de déterminer la classe grammaticale de ces dérivés pour la bonne raison que puisque nous avons remarqué lors de la récolte de notre corpus, que ces dérivés peuvent être (des adjectifs ou des noms).

2.1. Analyses sémantique et morphologique des déonomastiques :

Dans le présent titre et comme dans toutes les recherches menées sur la notion du nom propre et notamment sur ses dérivés, il nous semble judicieux de décrire et d'analyser ces déonomastiques que ce soit sur les niveaux sémantique et morphologique, voire étymologique pour pouvoir bien saisir le lien existant entre le nom propre et le nom commun.

Il est à noter que, ces analyses morphologique et sémantique, vont servir évidemment à déterminer les changements formels et sémantique que le nom propre subit avant qu'il soit intégré dans la nomenclature d'un dictionnaire (Le dictionnaire Le Grand Robert.)

- Analyse du nom propre 01 (désormais siglé NP1)

- Etymologie du Nom propre :

"Mac Adam" est un ingénieur anglais, connu par son invention « macadam » qui désigne une méthode de pavage, dans laquelle on emploie de granit concassé. L'usage de ce procédé commence à priori, nom de l'ingénieur J. L. Mac Adam (1756-1836) qui s'est connu mondialement à partir 1815.

- Analyse morphologique :

Si le nom de préfet "Mac-Adam" est un nom propre, le passage en nom commun « macadam » s'accompagne de la suppression de la majuscule initiale bien évidemment, du point de vue strictement morphologique. Cela dit, que le nom propre dans ce cas a perdu l'un de ses traits de reconnaissance est c'est « la majuscule initiale ». Quant à la syntaxe du mot, le dérivé s'écrit sans article.

- **Analyse sémantique :**

Sur le niveau sémantique, nous pouvons remarquer que le passage du nom propre au nom commun a marqué un changement sémantique majeur du fait que le dérivé s'est chargé d'un nouveau contenu sémantique, c'est-à-dire, le nom commun ne désigne plus l'inventeur mais il se réfère plutôt à son invention. A cet effet, le glissement du nom propre au nom commun prouve un lien existant entre le référent initial et le référent discursive (inventeur- invention).

De là, le passage de statut linguistique du nom propre au nom commun s'est fait par métonymie, sachant que ce dernier est considéré comme l'un des procédés qui marque un changement majeur au niveau de signification.

- **Analyse du NP02 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Sosie" est un personnage dans une pièce de théâtre latin, intitulée « Plaute », sosie est un esclave d'Amphitryon, le père adoptif d'Héraclès. Il apparaît dans cette pièce afin de séduire Alcène, de qui naît Hercule, Jupiter a pris l'apparence de marie d'Alcène, appelé « Amphitryon ». Afin de compléter cette coquinerie, le personnage mercure, de sa part, pris l'apparence de l'esclave d'amphitryon, appelé Sosie.

- **Analyse morphologique :**

Quant à la morphologie du mot, nous remarquons que le dérivé a gardé la même forme du nom propre du fait que le nom commun est formé par le procédé : la dérivation impropre. Toutefois, le nom propre a perdu l'un de ses caractéristiques qui est « la majuscule initiale.» Sur le point de vue syntaxique, le dérivé est donné avec un article "*un sosie*"

- **Analyse sémantique :**

Sur le point de vue sémantique, le nom propre réfère à un personnage d'une comédie, alors que le nom commun décrit un autre concept (*une personne qui ressemble parfaitement à une autre.*) Toutefois, nous pouvons remarquer que, dans ce cas, ils ont appelés le référent discursive par le nom du référent initial « le personnage Sosie », ce qui

prouve que le nom commun est dérivé par métaphore, (la ressemblance parfaite entre l'esclave Sosie et le personnage Mercure).

A cet effet, le passage du nom propre au nom commun prouve un lien existant entre le référent désigné par le nom propre et le référent discursif, ce qui fait que le dérivé garde le même contenu sémantique et la même signification. A cet niveau, afin de désigner un emploi métaphorique, il nous semble nécessaire d'utiliser la notion de "contenu" (désormais la notion de contenu désigne un emploi métaphorique).

- **Analyse du NP03 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Bertrand-François Barrême" est un nom d'un mathématicien auteur de plusieurs livres entre autres, l'ouvrage intitulé Les comptes faits du grand commerce en 1670. Ses ouvrages connurent un grand succès que le nom de leur auteur s'est baptisé et s'est simplifié en "François Barrême".

- **Analyse morphologique :**

Le dérivé prend les caractéristiques du nom propre, à ce, le passage du statut du nom propre au nom commun a marqué quelques changements au niveau formel. Ce changement morphologique se manifeste seulement dans la perte de la majuscule initiale et aussi dans l'ajout de déterminant (Barrême > barrême).

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique, le nom propre "Barème" s'est lexicalisé et il s'est chargé d'une nouvelle charge sémantique, du fait qu'il ne désigne plus le référent initial « François Barème » mais il signifie désormais « un recueil de tableaux numériques » comme un premier sens, et « celui qui compte, calcul facilement. » comme un deuxième sens. Nonobstant, il est à noter que, le nom commun est dérivé par métonymie pour la bonne raison qu'il existe un lien d'inventeur et invention entre le nom propre et le nom commun ce qui a attribué à ce dernier une nouvelle désignation et un nouveau contenu.

- **Analyse du NP04 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Louis de Béchameil" est un maître d'hôtel de Louis XIV. Il vient de L'Oise. Cet homme était passionné par la cuisine, et un jour il se présente devant le roi avec une sauce crémeuse. Ce roi adore cette sauce au point qu'il ordonne de lui servir chaque jour, à cet effet, la sauce a pris la dénomination de son créateur.

- **Analyse morphologique :**

Au niveau formel, si le nom du préfet "Béchamel" est un nom propre, le glissement du nom propre au nom commun « béchamelle » s'accompagne de l'ajout de la flexion (la marque de genre « e ») et la chute de la majuscule initiale « B » du point de vue strictement morphologique.

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique du mot, nous pouvons remarquer que le dérivé ne désigne plus le maître d'hôtel « Louis de Béchamel », c'est-à-dire qu'il n'a pas la même désignation du nom propre, il se réfère à « une sauce blanche ». Le passage du nom propre au nom commun s'est fait par métonymie du fait que le produit a pris la dénomination de son producteur ce qui marque un rapport de contiguïté entre le référent initial et le référent discursif.

- **Analyse du NP05 :**

- **Etymologie du nom propre :**

Le nom propre "Chanoine Kir", est connu mondialement à ses inventions à la chambre des députés. Le produit « le vin blanc », est servi par Kir en 1950 au moment d'une réception officielle.

- **Analyse morphologique :**

Sur le point de vue morphologique, le passage du nom propre en nom commun (Kir > kir) n'a marqué aucun changement sur le niveau de la forme, à part la chute de la majuscule initiale qui est le seul trait de la lexicalisation du nom propre. Par ailleurs, le dérivé est donné sans article.

– **Analyse sémantique :**

Toutefois, le passage du nom propre au nom commun a marqué un changement strictement sémantique du fait qu'il ne désigne pas le même référent « le maire de Dijon » du nom propre mais il décrit plutôt « La boisson », de là, le passage du nom propre au nom commun a donné naissance à nouveau contenu sémantique (une nouvelle désignation), c'est-à-dire que le dérivé s'est chargé d'un nouveau contenu sémantique.

- **Analyse du NP06 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"George Frédéric Stras" est un joaillier strasbourgeois, il cherchait à créer des bijoux abordables et maudits afin de permettre aux clients de se briller sans..... Beaucoup d'argent. A ce, il a créé un type de matériau très brillant, en mélangeant de l'oxyde de plomb et de la pate de verre. A présent, cette technique est utilisée en Angleterre. Cette innovation a rendu ce joaillier strasbourgeois, un homme fortuné, d'ailleurs, il a devenu le joaillier officiel du roi Louis XV. Ainsi, ces copies ont pris la dénomination de leur créateur.

- **Analyse morphologique :**

Au niveau formel, nous remarquons que d'abord que le nom commun dérivé du nom propre est construit par dérivation impropre, ce qui justifie la fixation de la morphologie du nom propre. Or, la lexicalisation du nom propre a marqué un certain changement qui se manifeste seulement dans la perte de la majuscule initiale. Dans ce cas, la perte de la majuscule initiale est la seule marque de lexicalisation du nom propre. D'un point de vue syntaxique, le dérivé s'écrit sans article.

- **Analyse sémantique :**

Dans ce cas, le nom commun réfère à un autre concept ce qui prouve que le nom propre s'est lexicalisé et il s'est chargé d'un nouveau contenu sémantique, c'est-à-dire, le nom propre auparavant désigne une personne qui est « l'inventeur Strass ». En revanche, son dérivé se réfère à son invention « un verre coloré ». Pour voie de conséquence, le nom propre, dans ce cas, est en emploi métonymique, du fait qu'il prouve un existant entre le nom propre et son dérivé.

- **Analyse du NP07 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Pantalone" est un nom d'un personnage d'une comédie italienne appelé « dell'arte », ce personnage était vêtu d'un costume dont les chausses tombaient droites sur les pieds. A ce, ce vêtement pris la dénomination de son premier porteur « Pantalone ».

- **Analyse morphologique :**

Concernant la morphologie du nom propre, nous avons constaté d'après l'étymologie fournie par le dictionnaire Le Grand Robert, du mot "*Pantalon*", que le passage du nom propre au nom commun à marquer un changement au niveau formel, qui se manifeste dans la suppression de la marque de genre « e » et de même dans la perte de la majuscule initiale, et encore dans l'ajout du déterminant. De plus, nous pouvons remarquer, d'après certains exemples, que le dérivé "pantalon" s'écrit aussi avec la flexion, la marque de nombre "s".

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique du mot, nous pouvons avancer que le passage du nom propre au nom commun est fait par métaphore, ce qui indique l'existence d'une certaine ressemblance entre le référent initial "Pantalone" et le référent discursif " pantalon".

- **Analyse du NP08 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Louis braille "(1809—182) est un pédagogue français, aveugle. Il fut un professeur à l'institut des aveugles situé à Paris, il met en point un alphabet en relief, l'alphabet braille qui permet d'imprimer des textes décodables par le toucher.

- **Analyse morphologique :**

Pour la morphologie du mot, nous remarquons que le passage du nom propre en nom commun a marqué un changement sur le point de vue morphologique, et il se manifeste dans la perte de la majuscule initiale (Braille > braille).

- **Analyse sémantique :**

Le passage du nom propre au nom commun est fait par métonymie car il exprime un rapport de contiguïté entre le référent initial « l'inventeur Braille » et le référent discursif

« braille ». De plus, la lexicalisation du nom propre s'accompagne d'un changement sur le point de vue sémantique, du fait que le nom commun s'est chargé d'un nouveau contenu sémantique, du fait qu'il ne désigne plus « l'inventeur Braille » mais plutôt « l'alphabet braille.» ou son invention.

- **Analyse du NP09 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Jean Moses Browning" est un génie qui a bouleversé le monde des armes durant la révolution industrielle. C'est l'histoire d'une association politique entre un cet inventeur et une société belge. Une association franco-belge a associé son expertise locale à celle de Browning.

- **Analyse morphologique :**

Le passage du nom propre au nom commun est fait certainement par le procédé de l'emprunt, du fait qu'il est emprunté de l'anglais en français. Or, le dérivé par emprunt a subi quelques modifications au niveau formel, elles se manifestent dans : l'ajout de la flexion « s » "brownings", la suppression de la majuscule initiale et il s'écrit sans article, sur le niveau syntaxique.

- **Analyse sémantique :**

Le nom commun "browning" est un dérivé sémantique par métonymie, ce qui affirme une relation entre le nom propre et le nom commun (inventeur-invention) c'est-à-dire que le nom commun est dérivé par métonymie. Or, le dérivé s'est chargé d'un nouveau sens « un pistolet automatique à chargeur », c'est-à-dire qu'il ne désigne plus le même référent du nom propre « John Moses Browning », cela dit, que le produit a pris sa dénomination du référent initial ou de son inventeur.

- **Analyse du NP11**

- **Etymologie du nom propre :**

"Ambrogio Calepino" est un italien, il fut un office de référence pour les voyageurs. Il a publié en 1502, un dictionnaire écrit en latin- Italie. Ce dernier a pris la dénomination « Calepino » en l'honneur de son créateur, puis francisé en Calepin. A présent, ce

dictionnaire est remplacé par un carnet vierge. Pour cause, Calepino avait l'habitude de prendre son ouvrage avec lui en voyageant afin de l'améliorer.

- **Analyse morphologique :**

Le passage du nom propre au nom commun à marquer un changement sur le point de vue strictement morphologique (Calepino > calepin), par la suppression du morphème O, la perte de la majuscule initiale. Ces derniers sont les seules marques de la lexicalisation du nom propre. Quant à la syntaxe du mot, le dérivé est donné sans article.

- **Analyse sémantique :**

Au niveau sémantique, nous avons constaté que le passage du nom propre au nom commun est fait par métonymie, c'est-à-dire que le nom commun "*Calepin*" est un dérivé sémantique. Le nom propre désigne une personne qui s'appelle *Calepino* tandis que le dérivé désigne un système de suspension ou bien il se réfère à son invention. De là, la lexicalisation du nom propre, a permis de donner naissance à un nouveau contenu sémantique, qui se diffère du tout au tout du concept désigné par le nom propre mais qu'il garde toujours un lien avec le référent initial.

- **Analyse du NP12 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Cardano" est un mathématicien, médecin, astrologue italien, né en 1501. Il inventa un système de suspension rendant les boussoles insensibles aux mouvements des bateaux.

- **Analyse morphologique:**

Le dérivé du nom propre prend ordinairement les caractéristiques définitives du nom commun, c'est-à-dire qu'il s'écrit en minuscule et il prend une flexion. À ce, le nom propre perd tout ses traits définitives.

Quant à la construction du mot, nous remarquons que le nom commun est dérivé par conversion ou (par dérivation impropre), ce qui fait que le nom commun garde la même forme.

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique, nous remarquons que le dérivé prend une nouvelle désignation, c'est-à-dire qu'il se réfère à un nouveau concept, et également une nouvelle charge sémantique. Or, l'attribution au dérivé un nouveau sens, ne nie pas la perception d'un rapport de contiguïté entre le nom propre et le nom commun, ce lien relie entre (un inventeur- invention). Ce passage linguistique s'est fait par métonymie.

- **Analyse du NP13 :**

- **Étymologie du nom propre :**

"Phileas Taylor Barnum" fut le directeur de « plus grand cirque du monde » en 1871. Due à son sens de publicité, il était affirmé dans le domaine de sensationnel. A cet effet, le nom barnum est devenu le synonyme de forant d'explicateur de talents et montreur des phénomènes.

- **Analyse morphologique :**

En ce qui concerne la formation du mot "*barnum*", nous avons remarqué que le dérivé s'est lexicalisé et s'est écrit en minuscule. De là, le dérivé n'a pas gardé la même morphologie du nom propre et ce dernier a perdu un de ses caractéristique, et il a pris ceux du nom commun, la minuscule mais sans article.

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique du mot, le nom commun est un dérivé sémantique par métonymie car le passage à prouver un rapport de ressemblance entre le nom propre et son dérivé, cela dit, que le passage de statut linguistique de nom propre s'est fait par métaphore. (De plus, la lexicalisation du nom propre a permet de donner naissance à un nouveau contenu sémantique, autrement dit, le dérivé dans son emploi désigne un autre concept que celui du nom propre.

En outre, le lien de ressemblance existant entre le référent initial et le référent discursif, nous pouvons remarquer, dès l'étymologie ci-dessus, que l'histoire de référent initial a marqué un impact sur la désignation attribuée au nom commun.

- **Analyse du NP14 :**

- **Étymologie du nom propre :**

"Gavroche" est un gamin qui vient de Paris, il était une personne effarante et généreuse. Dans l'ouvrage intitulé « Les misérables » de Victor Hugo, le personnage mentionné a pris les mêmes caractéristiques de ce gamin de Paris.

- **Analyse morphologique :**

Toutefois, le nom propre n'a subi aucun changement morphologique (Gavroche > Gavroche) et cela s'explique par le fait que le dérivé est construit par la dérivation impropre. Toutefois, la lexicalisation de ce mot a donné naissance également à l'adjectif "gavrochien" construit par l'ajout du suffixe "ien" et au nom "gavrocherie" formé par l'ajout de suffixe "ie".

En outre, le passage du nom propre au nom commun « Gavroche » n'a marqué aucun changement sur la morphologie du nom propre. Quant au critère de la majuscule initiale, ce dérivé s'écrit en certains cas en majuscule "Gavroche" pour désigner le caractère de référent initial, et en certains cas en minuscule, cela dit, que la chute de « la majuscule initiale » reste problématique. Quant au niveau syntaxique, nous avons remarqué que, dans certains exemples, le dérivé "Gavroche" est donné avec un article (Un / Gavroche)

- **Analyse sémantique :**

De plus, il est à noter que dans ce cas, le nom commun "*gavroche*" est un dérivé sémantique par métaphore, du fait que nous pouvons remarquer le rapport de ressemblance entre le référent initial et le référent discursif. À ce, le dérivé garde la même signification du nom propre.

- **Analyse du Np15 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Constantin" ou le philosophe (827-869), est un célèbre lésionnaire qui vient de la ville byzantine Salonique, et un savant qui reçut sur son lit de mort l'habit monastique sous le nom de Cyrille. À l'aide de son frère, il a créé un alphabet slave traduit des bibliques, et cette dernière reçut le nom glagolitique.

- **Analyse morphologique :**

En ce qui concerne la formation du mot "Cyrillique", nous constatons que le nom commun est formé par affixation ou par ajout du suffixe « que ». De là, nous pouvons avancer que le passage du nom propre au nom commun (Saint-Cyrille > Cyrillique), a marqué un changement au niveau morphologique afin de construire le dérivé « cyrillique ».

De là, l'adjectif est formé par le procédé : la dérivation suffixale. Ce qui a marqué des modifications au niveau formel, qui se manifeste dans l'ajout de suffixe, la suppression de « la majuscule initiale. »

- **Analyse sémantique :**

Le dérivé du nom propre, dans ce cas, s'est chargé d'un nouveau sens, c'est-à-dire qu'il n'a pas gardé la même désignation du nom propre, mais nous pouvons remarquer que le dérivé a pris sa dénomination du nom propre. On outre, l'adjectif "cyrillique" est un dérivé sémantique par métonymie, car il exprime un rapport de contiguïté.

- **Analyse du Np16 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"François Mansart" (1598 – 1666) est un précurseur de l'architecture française classique et contemporain de Louis XIII, il fut le fils d'un maître charpentier. Ses deux grands pères également étaient des maîtres maçons. Son nom est baptisé à partir de sa grande construction : Le château de Maisons-Laffitte.

- **Analyse morphologique :**

Pour les dérivés de ce mot, nous avons constaté que le nom commun est construit par affixation. De plus, la lexicalisation du nom propre a permis de donner naissance à deux catégories grammaticales, l'adjectif "mansardé" et le nom "mansarde". Ce qui marque des changements au niveau formel que pour le dérivé grammatical. Quant au nom "mansarde" ces modifications se manifestent que dans l'ajout de suffixe « de » comme une sorte de féminisation (Mansart > mansarde), et certainement dans la perte de la majuscule initiale. Au niveau syntaxique, le nom commun est donné sans article et il suit la règle générale et il s'écrit en minuscule.

- **Analyse sémantique :**

Au niveau sémantique, nous pouvons remarquer que le nom propre ne désigne plus « l'architecte Mansart ». Le nom propre s'est lexicalisé et s'est doté d'une nouvelle charge sémantique, qui a fait oublier le référent initial. Pour cause, le nom commun est un dérivé sémantique par métonymie, car il prouve un lien qui s'agit de (Inventeur-invention).

- **Analyse du Np17 :**

- **Etymologie du nom propre :**

" Guillaume Massicot " est un magistrat né en 1761, il fut le juge de paix à la Chatre de 1795 à 1830, et également le père de missionnaire N. Massicot, et auteur en 1900 d'un recueil de conseils à l'usage de missionnaires.

- **Analyse morphologique :**

Quant à la forme du mot, nous remarquons que le nom propre n'a subi des modifications au niveau morphologique à part la perte de la majuscule initial et l'ajout de la flexion (la marque de pluriel "s"). De là, le dérivé est construit par dérivation impropre.

- **Analyse sémantique :**

Au niveau sémantique, nous pouvons avancer qu'il existe un lien entre le nom propre et le nom commun et il s'agit de (inventeur-invention) Cela dit, que le nom commun est un dérivé sémantique par métonymie. De plus, le déonomastique n'a pas gardé la même désignation du nom propre, et cela due à la lexicalisation du nom propre. Il s'est chargé d'une nouvelle désignation.

- **Analyse du Np18 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Micheline " signifie, au préalable « la petite de monsieur Michel » Il est très répandu en occident depuis le moyen âge et connaît en France une période de faveur aux environs de 1930, puis un rapide déclin à l'arrivée des autorails michelines.

- **Analyse morphologique :**

Si le nom de préfet " Michelin" est un nom propre ; le passage du nom propre en nom commun (Michelin> micheline) s'accompagne de l'ajout de la marque de genre « e » comme une sorte de féminisation et la suppression de la majuscule initiale. Nonobstant, le nom commun, s'écrit sans article, du point de vue strictement syntaxique. Ces dernières sont les seules marques de la lexicalisation du nom propre.

- **Analyse sémantique :**

Sur le point de vue sémantique, le nom commun "Micheline" décrit « une automotrice montée sur pneumatiques ». De là, nous pouvons avancer que le mot ne désigne plus le même référent initial qui est "Michelin" l'inventeur il s'est chargé d'un nouveau contenu sémantique ce qui marqué un changement au niveau de sens. Autrement dit, lexicalisation du nom propre a permis de donner naissance à un nouveau sens mais qui garde toujours un lien avec le référent initial (inventeur- invention) Cela dit, que le nom commun "micheline" est un dérivé sémantique par métonymie. Il ne désigne plus le même référent "Michelin".

- **Analyse du Np19 :**

- **L'étymologie du nom propre :**

"Ottoman" est un empire fondé en 1281, tire son nom d'Osman 1^{er}, leader d'une tribu turque convertie à l'islam, qui s'est mise en liberté à la fin du XIII^e siècle de la tutelle des turcs seldjoukides.

- **Analyse morphologique :**

Sur le point de vue morphologique, nous pouvons remarquer un changement de la forme qui se manifeste dans l'ajout de la marque de genre « e » comme une sorte de féminisation, (Ottomane > ottoman) et aussi dans la perte de la majuscule initiale.

- **Analyse sémantique :**

De même, nous pouvons remarquer que le mot n'a pas gardé la même désignation du nom propre, du fait que ce dernier désigne, au préalable, un empire et puis « un lit de repos doté d'un dossier arrondi en corbeille ». A cet effet, la lexicalisation du nom propre a permis d'attribuer au nom commun une nouvelle désignation.

- **Analyse du Np20 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Tartuffe" (1664 -1669) est une comédie représentée par Molière. La pièce a pris la dénomination de celui qui joue le rôle d'un personnage hypocrite.

Due a son hypocrisie et a ses saintes paroles, il a gagné la confiance d'organe. A ce, il essaye d'épouser sa fille et même à séduire sa femme. Molière pris la dénomination du personnage d'un bouffon d'une comédie italienne, intitulé "tartuffo".

- **Analyse morphologique :**

Le mot "Tartuffe" est écrit en minuscule mais il est resté fidèle à sa première forme. Quant au critère de la majuscule initiale, ce dérivé peut prendre une majuscule initiale comme aussi peut prendre une minuscule, de là, cette modification graphique reste un peu floue pour la prendre comme un trait de lexicalisation.

En outre, la lexicalisation du nom propre a donné naissance à deux dérivés morphologiques, qui se sont formés par dérivation suffixale, sous une autre forme, par exemple le nom "tartufferie" construit par l'ajout du suffixe « rie », et l'adjectif "tartuffard" qui s'est formé par l'ajout du suffixe « ard ». Du point de vue syntaxique, le dérivé s'écrit avec un article du fait qu'on dit (Un tartuffard / Un tartuffe).

- **Analyse sémantique :**

De point de vue sémantique, le nom propre « tartuffe » prend une deuxième fonction que la signification, et c'est la description pour la bonne raison qu'il ne désigne plus le référent initial (le personnage Tartuffe) mais plutôt il indique un de ses caractéristiques qui est l'hypocrisie. De là, le nom propre est un dérivé sémantique par métaphore car il exprime une certaine ressemblance avec le référent initial. Or, nous pouvons remarquer que ce passage du nom propre au nom commun se base sur le lien ressemblance entre le référent initial (le personnage tartuffo et le référent discursif). En somme, le nom d'un hypocrite connu est devenu un synonyme de l'hypocrisie.

- **Analyse du Np21 :**

- **Etymologie d nom propre :**

"Gruyère" est un nom d'une petite ville, située au contact de Fribourg. Le nom "Gruyère" s'est baptisé par le fromage à pâte cuite que l'on y fabrique dans l'époque romaine. De plus, il est raconté qu'un empereur appelé Antoine le pieux serait mort d'une ingestion de fromage fabriqué dans cette ville.

- **Analyse morphologique :**

Le nom propre " Gruyère" en majuscule, s'est lexicalisé et s'écrit en minuscule. De là, le passage du nom propre en nom commun a marqué un changement strictement morphologique, il se manifeste dans la chute d'un critère de reconnaissance du nom propre est c'est la majuscule initial. Du point de vue syntaxique, le nom commun, dans ce cas s'écrit sans article. Or, le nom « Gruyères » qui prennent un s signifie « un lac ».

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique du mot, le nom propre avant la lexicalisation désigne une région tandis que le nom commun désigne une sauce. De là, le glissement du nom propre au nom commun prouve un lien existant qui s'agit de (région-produit), de fait que ces deux éléments connaissent une certaine proximité. A cet effet, le nom commun est un dérivé sémantique par métonymie. Le passage du nom propre au nom commun, a donné un nouveau sens, en gardant le même concept désigné par le nom propre.

- **Analyse du Npr22 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Harpagon" est personnage de la pièce de théâtre l'Avare de Molière. Il est le père de Cléante et d'Elise. Ce personnage a pris le caractère d'un grand homme avare (car il économise surtout et refuse de faire la moindre dépense)

- **Analyse morphologique :**

Au niveau formel, le nom commun est resté fidèle à sa première forme. Bien que, ce dérivé s'est passé de statut linguistique du nom propre à celui du nom commun, or, il se manifeste en majuscule dans certains cas. Dans ce sillage, le nom commun est construit par dérivation impropre.

- **Analyse sémantique :**

Le nom propre " Harpagon" en majuscule est employé comme étant un référent initial désignant son particulier, le personnage "Harpago".Ce mot acquiert une autre

interprétation, par la pratique langagière et discursive, en ayant le statut linguistique de nom commun pour désigner «Homme d'une grande avarice ».

De là, le mot "Harpagon" ne réfère plus au personnage, il nous donne un de ses caractéristiques et c'est « l'avarice ». A cet effet, nous pouvons avancer que le passage du nom propre au nom commun s'est fait par métaphore, et cela s'explique par le fait que l'image du personnage Harpago s'est attribué à quelqu'un d'autre, en appelant le référent discursive par le référent initial (un harpagon).

- **Analyse du Npr 23 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Narcisse" fut le fils de nymphe Liriope et du dieu fleuve Céphise. Narcisse est doté d'une grande beauté qui lui vaut d'avoir tous les hommes et femmes à ses pieds. Face à cette passion sans espoir il préféra se suicider, alors, il se plongeait un poignard dans sa poitrine, son sang s'écoula dans la terre et à cet effet, naquit un narcisse blanc à corolle rouge. De là, ce personnage qui s'éprit de lui-même en se regardant dans l'eau d'une fontaine, fut changé en la fleur qui porte son nom « Narcisse ».

- **Analyse morphologique :**

Au niveau formel, nous avons constaté que la lexicalisation du nom propre a donné naissance à deux dérivés, l'adjectif "Narcissique" et le nom "Narcissisme". De là, ces dérivés sont construits par dérivation suffixale, ou par l'ajout du suffixe « ique » et « isme » au radical « Narcisse » ce qui marqué des modifications au niveau formel pour l'adjectif dérivé de ce nom.

D'une part, ce dérivé s'écrit, dans certains cas, en majuscule et avec un article pour désigner " un homme infatué de lui-même" ou pour désigner le caractère du référent initial .D'autre part, ce dérivé peut se manifester en minuscule pour se référer à une plante. De là, la chute de la majuscule initiale reste un trait faible de la lexicalisation.

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique du mot, nous avons remarqué que la lexicalisation du nom propre a donné naissance au dérivé " Narcisse", qui désigne «un homme infatué de lui-même »Sur le niveau sémantique, nous remarquons que l'image du référent initial s'est

attribué au référent discursif du nom commun, ce qui a marqué un lien de ressemblance entre ces deux référents. Or, dans le tableau ci-dessus, le nom " narcissse" peut avoir une autre désignation «une plante ».

En effet, le référent initial a marqué un impact sur les deux désignations. Quant au deuxième référent « la plante narcissse », nous remarquons que son passage du nom propre au nom commun s'est fait également par métaphore, du fait que ce référent discursif « la fleur Narcisse », ressemble au référent initial « la couleur de sang du personnage Narcisse » dans trait de « couleur ».

- **Analyse du Npr 24 :**

- **Etymologie du nom propre :**

Au préalable, le nom de ce village était « *joules* ». A présent, ce nom propre ne désigne qu'une station de métro. En 1777, le nom « *javel* » désigne une usine de produits chimiques. A ce, ce produit a pris sa dénomination de cet usine, ce qui fait que, ce produit a reçue en premier temps le nom de « *javellus* » puis eau de javel.

- **Analyse morphologique :**

Sur le point de vue morphologique, le nom propre n'a subit aucun changement sur le niveau formel (Javel > javel) à part la perte de la majuscule initiale, et aussi l'ajout du substituant « eau ». De là, le mot est construit par composition (eau de javel).

- **Analyse sémantique :**

Le nom commun " javel " est utilisé dans ce cas, comme un nom qui décrit « un Mélange en solution aqueuse d'hypochlorite et de chlorure de sodium ». En effet, le nom propre s'est lexicalisé et s'est chargé d'un nouveau sens et d'un nouveau emploi.

Or, en étudiant de l'histoire du nom propre, nous avons remarqué que le contenu du référent initial a marqué un certain effet sur le référent discursif. Pour cause, le nom propre, a priori, se réfère à une usine des produits chimiques, et au même temps le référent discursif est « un produit chimique » A ce, ce passage linguistique du nom propre au nom commun s'est fait par métonymie car il existe un rapport de contigüité entre ces deux référents.

- **Analyse du Np25 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Cachemire" est une région qui se situe en Inde, ou était initialement transformé la fibre de cachemire bien que la première matière est issue d'une autre région. La naissance d'une industrie du cachemire dans cette région est généralement située au XVe siècle.

- **Analyse morphologique :**

Sur le point de vue morphologique, le passage du nom propre en nom commun a marqué un changement de la forme qui se manifeste seulement dans la suppression de la majuscule initiale (Cachemire > cachemire) .De là, nous pouvons remarquer que le mode de formation dans ce cas est évidemment la dérivation impropre, du fait que le dérivé a gardé la même forme.

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique du mot, le référent initial du nom propre Cachemire est « *l'état d'Inde* ». Toutefois, le glissement du nom propre au nom commun a donné un nouveau sens qui s'agit « d'un tricot de la laine » tout en gardant la désignation du référent initial.

- **Analyse du Np26 :**

- **Etymologie du nom propre :**

Le mot « Mayonnaise » tient son origine du nom propre Port- Mahon « ville de Baléares ».

- **Analyse morphologique :**

Au niveau formel, le dérivé a subi des changements morphologiques car dans ce cas le nom commun est un dérivé par suffixation (radical + suffixe), c'est-à-dire que le dérivé est formé par l'ajout de suffixe aise au radical (Mahon¹¹ ou Moyeu¹²). De plus, le dérivé porte la marque de genre « e ». A cet effet, nous pouvons voir que le déonomastique a

¹¹ La ville Mahon ou port- Mahon

¹² Ancien nom du jaune d'œuf (cf. dict. xmatière. com., www.google.com, consulté : mai 2023).

subit des modifications au niveau morphologique. Toutefois, le dérivé s'écrit sans article « une sauce mayonnaise »

- **Analyse sémantique :**

Sur le point de vue sémantique, le dérivé du nom propre s'est chargé d'un nouveau sens qui s'agit « Sauce Mayonnaise », tandis que le nom propre désigne une ville qui s'appelle « Port-Mahon ». De là, le passage du nom propre au nom commun indique un rapport de contiguïté, ce qui explique que le nom commun est un dérivé sémantique par métonymie, sachant que ce procédé marque des modifications sémantiques.

- **Analyse du Np27**

- **Etymologie du nom propre :**

"Hambourg" est une deuxième ville de l'Allemagne après Berlin, elle se situe au carrefour de l'Elbe et de l'Alster. Il constitue l'un des plus grands ports d'Europe, une ville de premier ordre en 1510. Le virement des restaurants américains a conspiré à la réputation mondiale de Hamburger. Or, la lexie « burger » est également utilisée pour désigner autres produits, entre autres ; le cheeseburger.

- **Analyse morphologique :**

Au niveau formel, nous remarquons que le nom propre s'est dépouillé de tout ses traits de reconnaissance et prends ceux du nom commun, la perte de la majuscule initiale, la détermination, quant à la syntaxe, le nom commun est donné avec un article. A ce, ces derniers sont les seules marques de la lexicalisation du no propre.

Quant au dérivé morphologique, nous pouvons remarquer que le passage du nom propre en nom commun a donné naissance au nom commun " hambourgeois" qui est, quant à lui construit par affixation (Hambourg > hambourgeois). Ce mot, suit la règle générale et il s'écrit en minuscule et avec un "s" au pluriel.

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique, le nom propre après la lexicalisation s'est chargé d'un nouveau sens. Toutefois, le dérivé se réfère toujours au référent initial « Hambourg », mais il s'est

doté aussi d'une nouvelle désignation, du fait qu'il désigne un autre concept que celui du nom propre. Or, le glissement du nom propre au nom commun prouve un lien existant entre le référent initial et le référent discursif.

- **Analyse du Np28 :**

- **Etymologie du nom propre :**

Le mot "Vandale" est mentionné d'abord dans les lettres philosophiques de Voltaire, en 1734. En revanche, le mot vandalisme est utilisé pour la première fois par l'abbé Grégoire, en 1794, dans un rapport à la convention.

- **Analyse morphologique :**

Le dérivé du nom propre "vandale" suit la règle générale et s'écrit en minuscule, et prend un "s" au pluriel. Toutefois, le dérivé peut se manifester en majuscule dans quelques passages. De plus, le dérivé est donné avec un article. À ce, le nom propre s'est dépouillé de tous ses traits de reconnaissance.

Quant au dérivé morphologique "vandalisme", on retrouve la base (le nom propre) intacte plus le suffixe. Ainsi le formant isme s'est ajouté au nom propre "Vandale" pour former le nom "vandalisme" qui désigne l'acte de détruire et encore par l'ajout du suffixe "ique" pour former l'adjectif "vandalique", terminé par une consonne sans autres modifications de celui-ci, si ce n'est la perte de la majuscule initiale.

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique, le nom propre s'est lexicalisé et il s'est chargé d'une nouvelle charge sémantique (un nouveau sens). Or, le passage du nom propre au nom commun est fait par métaphore, du fait qu'il existe une certaine ressemblance entre le référent initial « le membre du peuple germanique » et le sens attribué au nom commun "un distributeur brutal", autrement dit, le passage de statut linguistique du nom propre au nom commun est fondé sur le lien de ressemblance entre le référent initial et le référent discursif, ce qui prouve que ce passage n'a marqué aucun changement sémantique.

- **Analyse du Np29 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Tulle" est une ville qui se situe dans le Nord et à Lyon, Nottingham (Angleterre). Actuellement, « tulle » est un chef-lieu de département de la Corrèze dont ce tissu aurait été fabriqué, selon une technique appelée point de tulle. Toutefois, cette ville, selon l'histoire n'a joué aucun rôle dans l'industrie de ce tissu. Le nom « tulle » est apparu pour la première fois, dans un dictionnaire encyclopédique, en 1765.

- **Analyse morphologique :**

La lexicalisation du nom propre a marqué des modifications au niveau de la morphologie ; le dérivé suit la règle générale et s'écrit en minuscule en ajoutant le s au pluriel. Quant à la syntaxe, le nom commun est donné sans article. (Tulle > tulle > tullier).

En ce qui concerne la morphologie du mot, nous pouvons avancer que l'ajout du suffixe ier a donné naissance à un nouveau dérivé qui est l'adjectif " Tullier" et au nom "tulle" qui est construit, quant à lui, par dérivation impropre (ce qui justifie la fixation de la forme).

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique, le nom propre " Tulle", s'est lexicalisé et s'est chargé d'une nouvelle désignation et d'un nouveau contenu sémantique, c'est-à-dire, le dérivé se réfère à un nouveau concept « le produit » ce qui a marqué un glissement sémantique majeur. Ce passage s'est fait par métonymie, ça veut dire qu'il exprime un lien entre (produit-région). Or, le glissement du nom propre au nom commun est fait par métonymie, car le produit a pris sa dénomination du lieu de production de tissu.

- **Analyse du Np30 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Etienne Silhouette" est un ministre des finances né en 1709 à Limoges. Son nom désigne, en premier temps, un lieu "xiloeta", et il fut francisé en siloet dès le 15^{ème} siècle par des prêtres, puis en silhouette pour désigner un pays basque. A présent, le nom de ce ministre est relié à tout ce qui est fragmentaire et larde, et cela due à ses projets inaboutis de réforme. Le nom commun " silhouette" voit officiellement le jour en 1835.

- **Analyse morphologique :**

Le nom propre n'a subi aucun changement sur le niveau morphologique à part la perte de la majuscule initiale, la marque du pluriel "s" et la détermination. A ce, le nom propre prend toutes les caractéristiques du nom commun. Quant aux changements syntaxiques, le dérivé, s'écrit sans article. De plus, ce dérivé est au féminin.

En outre, la lexicalisation de ce nom propre a donné naissance à deux dérivés grammaticaux : le nom "*silhouette*" qui est construit par dérivation impropre, et l'adjectif "*silhouetté*" par l'ajout de "é" au radical " silhouette".

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique du mot, le dérivé désigne toujours le même référent « le ministre des finances » Or, le glissement du nom propre au statut du nom commun, a donné naissance à plusieurs sens (Par métonymie). En premier lieu, le nom commun signifie « une ombre projetée » comme un premier sens, et « forme qui se profile en noir sur un fond clair » comme un deuxième sens. A ce, le nom commun n'a pas gardé la même signification du nom propre.

- **Analyse du Np31 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Léonard Fuchs" avait un savoir immense dans le domaine de la médecine, il s'intéressa notamment aux thérapeutiques des plantes médicinales et à la botanique en générale. La plante orientale « fuchsia » fut introduite en France en 1703 par le révérend Charles Plumier, le botaniste. Le nom Fuchs s'est baptisé grâce à l'ouvrage publié hommage à Fuchs par Plumier intitulé « Description des plantes de l'Amérique. »

- **Analyse morphologique :**

Le passage de statut linguistique du nom propre au nom commun a donné naissance au nom commun "fuchsia" qui est construit par l'ajout de "ia" au radical "Fuchs" et à l'adjectif "fuchsien" par l'ajout du suffixe "ien". De là, le dérivé a subi quelques modifications avant qu'il prenne sa place dans le dictionnaire ; le dérivé suit la règle générale et il s'écrit en minuscule. De plus, il s'écrit avec le suffixe ia comme une sorte de féminisation.

- **Analyse sémantique :**

En ce qui concerne la désignation attribué au dérivé, nous pouvons remarquer que , la lexicalisation du nom propre a donné lieu a nouvelle désignation qui est en relation étroite avec le concept désigné par le nom propre " Leonhardt Fuchs ", du fait que le contenu sémantique attribué au dérivé, « la plante fuchsia » tire sa dénomination de référent initiale , cela dit, que le nom commun est dérivé par métonymie .Pour voie de conséquence, ce passage linguistique a marqué un changement sémantique.

- **Analyse du Np32 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Bourgogne " est un ancien duché indépendant qui avait pour capital Dijon, puis elle désigne une ancienne province française. Elle s'inscrit dans la suite des ensembles géopolitiques qui, dans cet espace au-delà, ont partagé le même nom.

- **Analyse morphologique :**

Le nom propre n'a subit aucune autre modification à part la perte de la majuscule (Bourgogne > bourgogne) et l'ajout de la marque du pluriel "s" t la détermination. A ce niveau, le nom propre perd tout ses traits de reconnaissance et prends ceux du nom commun.

Le nom commun est construit par dérivation impropre ou par convention, ce qui fait que ce dérivé "bourgogne" garde la même morphologie du nom propre.

- **Analyse sémantique :**

Le nom commun est un dérivé sémantique par métonymie, car le passage du nom propre au nom commun s'est fait par métonymie, ce qui prouve un lien existant entre le référent initial et le référent discursif (région-produit). De là, la lexicalisation du nom propre a donner naissance à une nouvelle désignation complètement différente de celle du nom propre.

- **Analyse du Np33 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Renart" est le nom d'un recueil médiéval de fables, son nom complet est « Le Roman de Renart », ce recueil est rédigé par des autres anonymes, entre les XIIe et XIII siècles. Ce

roman raconte l'histoire des animaux victimes de la perfidie d'un dénommé Renart. Le nom renard est baptisé grâce au succès que cette œuvre littéraire.

- **Analyse morphologique :**

Le passage du nom propre au nom commun s'accompagne seulement de la suppression de la majuscule initiale, et aussi il s'est écrit avec un "t". Quant au niveau syntaxique, le dérivé s'écrit avec un article "*un renard*". Ce critère est la seule marque de la lexicalisation du nom propre.

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique de ce déonomastique, nous avons remarqué que ce dérivé désigne un autre concept que celui du nom propre. Par ailleurs, le nom commun est dérivé par métaphore car il indique une certaine ressemblance entre le référent initial "*Renart*" et "*renard*". Pour cause, en traitant de l'étymologie du nom propre, nous avons constaté que le référent initial marque un effet sur le référent discursif, du fait que les deux se relient au sujet d'un animal.

- **Analyse du Np34 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Le camembert" est un petit village situé à l'Orne. Ce mot est connu mondialement pour le fromage fabriqué dans cette ville. Selon la légende, c'est le pâtre Charles Jean Boncourt, qui a offert à Marie Herne (habitante de Camembert) le secret de la fabrication de ce fromage.

- **Analyse morphologique :**

Le nom propre avant la lexicalisation, désigne une commune en Normandie. Or, le nom commun signifie le produit fabriqué dans ce village. Cela dit, que le nom commun est un dérivé sémantique par métonymie. En ce qui concerne la formation du dérivé, nous pouvons remarquer qu'il est construit par dérivation impropre du fait qu'il n'a subi aucun

changement sur le point de vue morphologique à part la perte de la majuscule initiale et l'ajout de la détermination.

- **Analyse sémantique :**

En ce qui concerne la sémantique du mot, il nous semble que l'usage discursif du nom commun a fait complètement oublier l'origine ou le référent initial « le village d'Orne ». A cet effet, la lexicalisation du nom propre a donné naissance à un nouveau contenu sémantique « le fromage camembert ». Le nom commun, prends une nouvelle désignation, il se réfère a un produit.

- **Analyse du Np35 :**

- **Etymologie du nom propre :**

" Sébastien Bottin" est un administrateur, il travail sur les problèmes de recensement, il établit un annuaire du commerce et de l'industrie

- **Analyse morphologique :**

En changeant le statut linguistique par lexicalisation, le nom propre perd l'un des ses caractéristiques. De plus, il s'est écrit avec un déterminant. De plus, ce nom commun est construit par dérivation impropre, du fait qu'il a gardé la même forme même après son glissement du nom propre au statut du nom commun.

- **Analyse sémantique :**

Le passage du nom propre au nom commun et fait par métonymie, car toujours il exprime le lien (inventeur-invention). De là, le concept désigné par le nom propre qui est "Sébastien Bottin" est évidemment remplacé par le concept inventé ou par un nouveau référent. Autrement dit, la lexicalisation du nom propre a permet de donner naissance à un nouveau sens qui a une relation avec le référent initial.

- **Analyse du Npr36 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Thomas Chatterton" (1752- 1770) est un Poète anglais. Il a écrit des nombreuses poèmes du XVe siècle, inspirés par la vision de la cathédrale de Bristol, intitulée " Poésie de Thomas Rowley".

- **Analyse morphologique :**

D'un point de vue morphologique, le nom commun "chatterton" est resté fidèle à sa première forme. Toutefois, après la lexicalisation, le nom propre a pris les caractéristiques du nom commun tels que (la perte de la majuscule initiale, la détermination, la flexion (s)). Par ailleurs, le nom propre a donné naissance au adjectif " chattertonés». Ce dérivé morphologique est construit par l'ajout de suffixe "é" et également le marque du genre "e" : (Chatterton> chatterton> chattertonée)

- **Analyse sémantique :**

Concernant le sens attribué au dérivé, nous pouvons remarquer qu'il existe un lien entre le référent initial et le référent discursif et il s'agit d'un lien entre (inventeur-invention). Cela dit, que ce passage du nom propre au nom commun a marqué un changement sémantique majeur, du fait que le nom propre et le nom commun ne se réfèrent plus au même concept.

- **Analyse du Np37 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Vespasien" est un empereur romain, il fut le fondateur de la dynastie des Flaviens. On l'on avait donné l'établissement d'urinoirs publics à Rome. Or, il avait constitué un impôt sur la collecte d'urine, utilisée par les foulons comme source d'ammoniac.

- **Analyse morphologique :**

Le dérivé morphologique du nom propre est construit par suffixation ou par dérivation suffixale, c'est-à dire par l'ajout du suffixe " ienne" afin de former l'adjectif "vespasienne". Ce qui a marqué certainement, des modifications au niveau formel. Comme nous l'avons déjà souligné, ces modifications tournent autour : la perte de la majuscule, la flexion et l'ajout du suffixe "ienne"

- **Analyse sémantique :**

En ce qui concerne la partie sémantique du mot, nous avons remarqué que le passage du nom propre au nom commun a donné une nouvelle désignation. Le dérivé se réfère à l'invention de référent initial " Vespasien". A cet effet, ce passage linguistique prouve l'existence d'un rapport de contiguïté et de proximité entre ce dernier et le référent

d'origine du nom propre. Or, l'attribution d'un nouveau contenu sémantique à ce dérivé ne pourra pas démentir l'impact marqué par le référent initial sur le référent discursif.

- **Analyse du Np38 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"UBU" est un personnage imaginaire, grotesque, détendu, pervers et surtout avide d'argent. Au commencement, Alfred Jarry, le professeur de Physique à Rennes, fait du père Ubu le personnage principale de la majorité de ses textes.

- **Analyse morphologique :**

Quant a la construction du mot "ubuesque", nous pouvons voire que ce dérivé morphologique a est construit par dérivation suffixale, c'est-à-dire par l'ajout du suffixe "esque", au substituant "Ubu" qui prend le statut d'un nom propre. A cet effet, nous pouvons avancer que le nom propre a subit quelques modifications au niveau formel, qui se manifestent dans l'ajout du déterminant et la chute de la majuscule initiale

- **Analyse sémantique :**

Le dérivé du nom propre grade la même signification du nom propre, et cela revient au lien de ressemblance entre le référent initial "Ubu le roi" et le référent du nom commun. En effet, nous pouvons remarquer que les caractères du la personne désigné par le nom propre (grotesque, détendu, pervers) sont attribués au référent du nom commun. A ce niveau, le passage du nom propre au nom commun s'est fait par métaphore.

- **Analyse du Np39 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Adolphe Sax" né d'un père facteur d'instruments, il avait toujours envie de perfectionner et d mettre en épreuve ces instruments de l'entreprise familiale. A cet effet, Sax inventa en 1846 un nouvel instrument qui possède plus de force et d'intensité que les autres instruments. Cette invention a pris sa dénomination " Saxophone"

- **Analyse morphologique :**

Le dérivé est construit par dérivation suffixale, c'est-à-dire, qu'il formé par l'ajout du suffixe "phone" au radical "Sax". De ce fait, le nom propre a subit quelques modifications : l'ajout du suffixe, la chute de la majuscule initiale et l'ajout du déterminant.

- **Analyse sémantique :**

De plus, le nom commun, dans ce cas, est un dérivé sémantique par métonymie, car il exprime un lien existant entre le référent initial "*Sax*" et le référent discursif " le produit inventé", ce qui fait une relation entre (inventeur et invention). Toutefois, le passage du nom propre au statu du nom commun a marqué une grande modification au niveau sémantique, par ce que le dérivé n'a pas gardé la même désignation du nom propre.

- **Analyse du Np40 :**

- **Etymologie du nom propre :**

Le nom "pipelet" est mentionné pour la première fois dans les *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue « M. Pipelet, le portier, momentanément absent, était représenté par Mme pipelet. » Pipelet est également un personnage de concierge d'un roman français intitulé "*Les Mystères de Paris*" En 1870, le mot pipelet est devenu un synonyme de « concierge ». Depuis 1921, une pipelette désigne une personne bavarde.

- **Analyse morphologique :**

La lexicalisation du nom propre a donné naissance à un nouveau dérivé, qui s'est écrit différemment du nom propre, et cela due à l'ajout du suffixe "te" au radical "*pipelet*" pour construire le nom commun (cela dit qu'il est formé par dérivation suffixale) Dans ce cas, le nom propre va certainement prendre les caractéristiques du nom commun, la minuscule et la détermination.

- **Analyse sémantique :**

D'un point de vue sémantique, le nom propre s'est doté d'une nouvelle charge sémantique. Toutefois, cette dernière garde toujours un lien avec le référent initial, du fait qu'il est dérivé par métaphore. A ce, le dérivé garde la même charge sémantique du nom propre, puisqu'il se réfère tout comme le nom propre, à une personne bavarde.

- **Analyse du Np41 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Mécène" était un chevalier Romain, issu d'une grande famille étrusque. Il était passionné par les arts et les lettres. Depuis l'ouverture de la maison des poètes, tels que Virgile, Horaces, le nom « mécène » est devenu le synonyme de « protecteur des arts. »

- **Analyse morphologique :**

Le glissement du nom propre au nom commun s'accompagne de la perte de la majuscule initiale et également par l'ajout d'un l'article (Un mécène). A ce le nom propre a perdu tout ses de reconnaissance par lexicalisation et prend ceux du nom commun. Or, il est à noter que, la perte de la majuscule initiale pour ce mot reste une modification graphique en chantier, du fait qu'il peut se manifester tantôt au minuscule tantôt en minuscule.

Sur le plan lexical, le nom commun est construit par dérivation impropre ou par convention, de là, le nom commun garde la même morphologie du nom propre (Mécène > mécène).

- **Analyse sémantique :**

Quant à la signification de ce mot, le nom propre s'est lexicalisé et s'est chargé d'un nouveau contenu sémantique et d'une nouvelle désignation. Autrement dit, le dérivé désigne un autre référent que celui de nom propre. Or, nous pouvons, quand même, relever un trait de ressemblance entre le référent initiale « Le ministre Mécène » et le référent discursif, du fait que les deux encouragent l'art et les lettres . Cela dit, que le caractère du référent initial qui est pris en considération, ce qui prouve que le passage s'est fait par métaphore. De là, le mot " mécène" est devenu évidemment un synonyme d' un protecteur des arts.

- **Analyse du Np42 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Gargantua" est un personnage de Rabelais, fils de l'orge Grandgousier Porté pendant onze mois par sa mère Gargamelle. Ce grand homme est connu par son appétit prodigieux (1532), il montre un grand intérêt pour la nourriture et la boisson.

- **Analyse morphologique :**

La lexicalisation du nom propre a donné naissance à deux dérivés ; le nom "gargantua" qui est construit par dérivation impropre, et l'adjectif " gargantuesque" est construit, quant à lui, par l'ajout de suffixe "esque" au radical " gargantua".

Sur le point de vue formel, le nom " gargantua" dérivé du nom propre n'a subi aucun changement formel, du fait qu'il est construit par dérivation impropre, il s'écrit dans la majorité des cas en majuscule. De plus, le nom commun du point de vue syntaxique, est donné avec un article " Un Gargantua"

- **Analyse sémantique :**

Le nom propre avant la lexicalisation, désigne « un personnage de Reblais, doué d'un appétit prodigieux ». De même, le nom commun désigne « un grand mangeur ». De là, le glissement de statut linguistique du nom propre au nom commun indique un trait de ressemblance entre le référent initial et le référent discursif, c'est-à-dire que, le passage de statut linguistique du nom propre au nom commun se base sur le rapport de ressemblance entre le référent initial et le référent discursif, du fait que les deux partagent le même caractère. Ce qui fait, que la lexicalisation du nom propre n'a marqué aucun glissement sémantique.

- **Analyse du Np43 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Antoine Quinquet" est un pharmacien français, né à Soissons en 1745. Le nom de ce pharmacien s'est baptisé par son complètement pour le bec d'Argand, invention de son ami Argand. Ce dernier était un savant genevois et il a inventé la lampe à double flux d'air, et Antoine l'a ajouta une cheminée de verre. A ce, cette lampe pris le nom de son inventeur "quinquet"

- **Analyse morphologique :**

De point de vue morphologique, le dérivé est resté fidèle a sa première forme (*Quinquet* > *quinquet*), ce qui prouve qu'il est construit par dérivation impropre. Sur le niveau syntaxique, le mot " quinquet" est donné avec un article.

- **Analyse sémantique :**

Le mot "quinquet" est un dérivé sémantique par métonymie, car le passage du nom propre au nom commun prouve un lien existant entre le nom propre et son dérivé ; un rapport de contiguïté. Le nom commun, s'est chargé d'un nouveau contenu sémantique et d'une nouvelle désignation, du fait qu'il ne désigne plus "Antoine Quinquet", mais il désigne désormais son invention "le quinquet", ce qui a marqué un grand changement au niveau sémantique.

- **Analyse du Np44 :**

- **Etymologie du nom propre :**

Le prénom baptiste fit sa première entrée en France en 1900 mais il fut baptisé vers l'année 2009. Cette dénomination fut donnée au cousin de Jésus, pour le distinguer de l'apôtre Jean.

- **Analyse morphologique :**

Le nom commun a subi quelques modifications au niveau formel ; ces changements se manifestent dans la suppression de la majuscule initiale et de la lettre « b » également, l'ajout de la détermination, au niveau syntaxique, le dérivé est donné sans article.

Sur le point de vue syntaxique, le dérivé est donné sans article. Par ailleurs, le nom commun est construit évidemment par conversion.

- **Analyse sémantique :**

Le nom "Batiste" est un dérivé sémantique par métonymie, ce qui a marqué un changement majeur dans la désignation du mot. Le nom propre désigne une personne tandis que, le dérivé désigne un produit qui a pris la dénomination de son inventeur, ce qui a marqué un changement au niveau du sens. Cela dit, que le passage du nom propre au nom commun à donner naissance à un nouveau contenu sémantique, le dérivé se réfère au tissu, tandis que le nom propre se réfère quant à lui à « Baptiste »

- **Analyse du Np45 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Odyssée" est une épopée qui a vingt quatre chants, et douze mille cent neuf vers. Dans cette épopée, on nous en raconte la vie d'Ulysse, depuis la guerre de trois jusqu'à son

retour Ithaque. Ce poème, a laissé derrière lui le nom « odyssee » désignant un récit de voyage.

- **Analyse morphologique :**

Sur le niveau morphologique, ce mot a subi quelques modifications au niveau formel, après la lexicalisation. En premier lieu, le nom commun suit la règle générale et s'écrit en minuscule et il prend un "s" au pluriel, ce qui prouve que le nom commun est construit par dérivation impropre.

- **Analyse sémantique :**

Quant à la signification de ce dérivé, nous remarquons que le sens attribué à ce mot a une certaine ressemblance avec le contenu sémantique du nom propre. Ce qui confirme que, le nom commun est dérivé par métaphore.

- **Analyse du Np46 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Jean Montagu" (1718-1792), quatrième comte de Sandwich, joueur endurci, il était tellement obsédé par un jeu qu'il n'accepte jamais de quitter sa table de jeu pour manger. A sa demande, son cuisinier inventa un nouveau mode de nutrition rapide pour lui, appelé « sandwich ».

- **Analyse morphologique :**

Pertinemment, ce dérivé est un emprunt en anglais, ce qui fait que le nom commun n'a subi aucun changement morphologique (Sandwich > sandwich) Or, le nom commun suit la règle générale est il s'écrit en minuscule, et prends la marque de pluriel « s ». Sur ce, nous pouvons avancer que ces derniers sont les seuls traces des lexicalisations. Toutefois, il est à noter que, les noms que se terminent avec un « sh » ou « ch » ont deux pluriels possibles : "des sandwiches" ou "des sandwichs".

- **Analyse sémantique :**

Comme nous pouvons remarquer selon le tableau ci-dessus, le dérivé s'est chargé d'une nouvelle désignation qui est en rapport de contiguïté avec le référent d'origine. En effet, ce passage s'est fait par métonymie ce qui marque des modifications au niveau sémantique. Or, en traitant de l'étymologie du nom propre, nous pouvons remarquer que le référent initial laisse un effet sur le nouveau concept désigné par le dérivé.

- **Analyse du Np47 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Triton" désigne une divinité de la mer à la figure humaine et à queue de poisson dont l'attribut est une conque, Or ce nom peut désigner aussi le fils de Neptune et d'Amphitrite et aussi il se réfère à une espèce de poisson comme un deuxième sens.

- **Analyse morphologique :**

Au niveau formel, le dérivé suit la règle générale et s'écrit en minuscule et prend la marque de pluriel « s ». Toutefois nous pouvons trouver, dans quelques extraits, le mot "triton" est écrit en majuscule, comme aussi il peut s'écrire en minuscule, c'est-à-dire, que la perte de la majuscule initiale est un trait de lexicalisation faible. A cet effet, ces derniers sont ont considérés comme les seuls traits de la lexicalisation du fait que le dérivé a gardé la même morphologie du nom propre (Triton > triton). Le nom commun, au niveau syntaxique est donné avec un article.

- **Analyse sémantique :**

Quant à la sémantique, le passage du nom propre au statut du nom propre est fondé sur le lien de ressemblance entre le référent initial et le référent discursif, c'est-à-dire qu'il est dérivé par métaphore. En effet, en lisant l'histoire de ce nom propre nous avons remarqué que le référent initial « la divinité à queue de poisson » est également un nageur. A ce niveau, cette image s'est attribué à la nouvelle désignation.

- **Analyse du Npr48 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Parme" est une ville fondé par les Etrusques. Son nom est connu mondialement pour le fromage cuit que l'on s'est fabriqué dans sa région à partir de lait de vache écrémé. Le

nom de fromage « décoméron » s'est francisé en « fromage permigeon ». En 1596, sa dénomination s'est simplifiée en « Parmesan »

- **Analyse morphologique :**

Quant à la morphologie de ce dérivé, nous remarquons qu'il a subi quelques modifications, le nom commun suit la règle générale et s'écrit en minuscule et aussi l'ajout de la marque de féminin "e", comme une sorte de féminisation pour construire le nom "Parmesane". De plus, le dérivé est construit par dérivation suffixale, autrement dit, par l'ajout du suffixe "an" au radical "Parme".

- **Analyse sémantique :**

Le passage du nom propre au statut du nom commun est fondé sur la métonymie, car il prouve un lien existant entre le nom propre "Parme" qui désigne une ville, et son dérivé "Parmesan" qui renvoie à un produit. De là, nous attribuons le nom du lieu au produit fabriqué dans ce lieu même. A ce niveau, le dérivé s'est chargé d'un nouveau contenu sémantique.

- **Analyse du Npr49 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Morpheus" est un jeune homme avec des ailes et le fils d'Hypnos. Selon le mythe grec, ce dieu de sommeil avait le pouvoir de dépenser le sommeil aux mortels en les touchant d'une fleur de pavot. De plus, il avait la capacité de réaliser les rêves des humains. Le nom Morpheus a donné naissance à la « morphine » qui désigne le un alcaloïde de l'opium (pavot).

- **Analyse morphologique :**

Le nom commun est construit par suffixation, ou par l'ajout de suffixe "ine" au radical "Morphe" ce qui a marqué évidemment quelques changements au niveau formel. Le dérivé suit la règle générale et s'écrit en minuscule, de même, il prend un « s » au pluriel.

- **Analyse sémantique :**

Quant à la signification du mot, nous remarquons que le glissement de statut linguistique du nom propre au nom commun qui est fondé sur la métonymie, a

indubitablement marqué un changement sémantique majeur. Le référent initial du nom propre est une ville tandis que le nom commun renvoie à un produit. Toutefois, il est notable que, ce passage prouve un lien existant entre le nom propre et son dérivé.

- **Analyse du Np50 :**

- **Etymologie du nom propre :**

"Caius Jules César", que portèrent les empereurs romains qui lui succédèrent, et qui passa aux empereurs germaniques.

- **Analyse morphologique :**

Le passage du nom propre au nm commun n'a marqué aucun changement sur le niveau formel, le dérivé est resté fidèle a sa première forme (César > César). D'une part, Ce passage s'accompagne seulement de la perte de la majuscule initiale. D'autre part, le dérivé est donné avec un article " Un César ", sur le point de vue strictement syntaxique.

- **Analyse sémantique :**

Quant au changement sémantique, nous remarquons que le dérivé garde la même signification du nom propre, autrement dit, nous relevons toujours l'image du référent initiale dans ces significations. De là, le passage du nom propre au nom commun s'est fait indubitablement par métaphore. Ainsi, ce glissement linguistique n'a marqué aucun changement sémantique. Pour cause, le dérivé a gardé la même charge sémantique du nom propre.

3. Synthèse des résultats

Nous schématisons nos résultats dans le tableau suivant :

Les déonomastiques avec changement sémantique	Les déonomastiques sans changement sémantique
<i>Camembert, gruyère, strass, barème, morphine, mayonnaise, béchamelle, parmesan, chatterton, pipelet, quinquet, saxophone, l'eau javel , tulle, silhouette,</i>	<i>Tartuffe, Gargantua, Mécène, barnum, triton, Gavroche, Odyssée, vandale, Harpagon, fuchsia, César, Narcisse, renard,</i>

<i>calepin, cardan, sandwich, poubelle, browning, kir, macadam, , micheline, massicot, mansarde, Vespasien, braille, cyrillique,</i>	
--	--

Tableau N° 02 : Les dérivés avec et sans changement sémantique et des dérivés qui ont gardé la même charge sémantique

Dans ce tableau, nous avons listé les déonomastiques qui se sont chargés d'un nouveau contenu sémantique après leur passage de statut linguistique de nom propre au nom commun, tels que (*parmesan, poubelle, kir... etc*) et, les dérivés qui ont gardé la même charge sémantique du nom propre après la lexicalisation, tels que (*tartuffe, harpagon, mécène*).

Après avoir listé ces dérivés des noms propres, nous avons constaté que les déonomastiques qui se sont chargés d'un nouveau contenu sémantique sont bel et bien devenus des noms communs par métonymie, nous citons comme exemple, le mot "poubelle" qui s'est chargé d'un nouveau contenu sémantique, c'est-à-dire, qu'il ne se réfère pas au même référent du nom propre. Nonobstant, les dérivés sémantiques par métaphore gardent la même charge sémantique du nom propre, et cela due au lien de ressemblance entre le référent initial et le référent discursif. De plus, ce procédé se fait par l'attribution d'un caractère ou l'image du référent initial au référent discursif, ce qui fait que le dérivé garde la même charge sémantique du nom propre.

Par ailleurs, en étudiant de l'étymologie de ces noms propres, nous avons constaté que le référent initial marque souvent un impact sur la désignation attribuée au dérivé, que ce soit en emploi métaphorique ou métonymique, par exemple, en lisant l'histoire du nom propre « Poubelle », nous trouvons que l'inventeur Eugène Poubelle publia une ordonnance qui nécessite l'utilisation des boîtes à ordures d'immeuble.

Quant à leur morphologie, nous avons constaté, d'après notre analyse morphosyntaxique que :

- Les noms propres devenus noms communs par métonymie, perdent souvent leur majuscule initiale, (le cas de *poubelle, camembert, mayonnaise*), ils suivent la règle générale et ils s'écrivent en minuscule.

- La chute de la majuscule initiale pour les noms propres devenus noms communs par métaphore, reste problématique (Un T/ tartuffe, Un M/mécène, Un G/gavroche), ils s'écrivent avec une majuscule initiale pour désigner le caractère du référent initial.
- Les noms communs dérivés des noms propres suivent la règle générale et ils prennent un « s » au pluriel.
- Les dérivés sémantiques par métaphore conforment leur genre au sexe du personnage qui porte le nom propre (le cas de *César*, *tartuffe*, *mécène*).
- Le genre des dérivés sémantiques (par métonymie) désignant un objet du a l'invention du personnage qui portait ce nom propre. C'est-à-dire, que le genre naturel du référent initial n'a aucun impact sur le genre grammatical, ils peuvent être tantôt féminins comme le nom (une poubelle), tantôt masculins (camembert).

Sur le plan lexical :

Sur le plan lexical, le traitement lexicographique de la liste des déonomastiques constatant notre corpus, a révélé que ces dérivés morphologiques et même sémantiques ont subi quelques modifications avant qu'ils soient intégrés dans la nomenclature de dictionnaire Le Grand Robert.

Ces dérivés morphologiques sont construits par affixation, (la dérivation suffixale), car nous trouvons la base (le nom propre) intacte plus le suffixe. Ainsi, le suffixe est ajouté au nom propre terminé par une consonne sans autres modifications de celui-ci, si ce n'est la perte de la majuscule initiale.

- *Vandale* > *Vandale* > *vandalisme*
- *Narcisse* > *Narcissique* / *Narcissisme*
- *Saint Cyrille* > *Cyrillique*
- *Tartuffe* > *Tartuffard* / *Tartuffier*
- *Hambourg* > *hamburger*
- *Tulle* > *tullier*
- *Ubu* > *Ubuesque*
- *Mansart* > *mansarde*
- *Morpheus* > *morphine*

Dans le deuxième mode de formation, ces dérivés sémantiques sont construits par dérivation impropre ou par conversion, puisque on retrouve la base (le nom propre) qui s'est déjà existé dans une autre catégorie grammaticale par son insertion dans un cadre syntaxique particulier. De là, le dérivé n'a subi aucun changement morphologique à part la chute de la majuscule initiale pour quelques mots.

- Strass > *strass*
- Gavroche > *Gavroche*
- Gruyère > *gruyère*
- Kir > *kir*
- Cachemire > *cachemire*
- Bottin > *bottin*
- Mac-Adam > *macadam*
- Bourgogne > *bourgogne*
- Sandwich > *sandwich*
- Odyssée > *odyssée*
- Quinquet > *quinquet*
- Pipelet > *pipelet*
- Mécène > *mécène*
- Tartuffe > *Tartuffe*
- César > *césar*

Dans le troisième mode de formation, nous pouvons remarquer que ces dérivés ont subi quelques modifications avant leur intégration dans un dictionnaire de langue. Ces modifications se manifestent dans l'ajout de la marque de genre "e" comme une sorte de féminisation, et aussi la suppression de la majuscule initiale. De là, le nom propre a subi un changement au niveau morphologique voire aussi syntaxique (ces dérivés sont donnés sans article) avant qu'ils gagnent leur place dans le dictionnaire Le Grand Robert.

- Michelin > *micheline*
- Ottoman > *ottomane*
- Béchamel > *béchamelle*
- Vespasien > *vespasienne*

Conclusion partielle :

Après avoir analysé les déonomastiques constituant notre corpus de recherche sur les plans sémantique et morphologique, nous tenterons dans ce qui suit de récapituler l'essentiel des résultats que nous avons obtenus :

D'un point de vue morphologique, nous avons remarqué que le passage du nom propre au nom commun par lexicalisation marque souvent des changements au niveau morphologique (l'ajout de la flexion, la perte de la majuscule initiale...). Toutefois, il est à noter que , la chute de la majuscule reste un trait problématique et faible ,pour la bonne raison qu'on peut trouver parfois des nom propres devenus des noms communs par métaphore qui sont écrits par majuscule initiale comme " *Un Mécène*" , " *Un Tartuffe*" comme ils peuvent aussi être écrit en minuscule. Pour cause, cette modification graphique dépend de mode de passage (par métonymie ou par métaphore), que le nom propre devenu nom commun prend généralement une minuscule lorsque l'usage discursive efface le souvenir du référent initial du nom propre, (le cas de Poubelle, gruyère, béchamelle) ou lorsque il y'a *une catachrèse*. A ce, ce trait de lexicalisation fait la distinction entre les noms propres en emploi métaphorique et les noms propres en emploi métonymique.

D'un point de vue strictement syntaxique, nous avons remarqué d'après notre analyse morphosyntaxique, que la détermination dépend également du type de dérivation (dérivés par métonymie, métaphore, ...), par exemple, les dérivés sémantiques par métaphore , sont indubitablement écrits avec un article ("Un T/tartuffe", " un V/vandale", "un H/harpagon"). Quant au dérivés sémantiques par métonymie, tels que ("calepin", " quinquet", "cardan"), la présence de l'article est peu mentionnée.

D'un point de vue sémantique, nous avons constaté que les dérivés sémantiques par métonymie, se chargent indubitablement d'un nouveau contenu sémantique (, par exemple, le souvenir du " *Eugène Poubelle*" est tombé dans l'oubliette, car l'usage discursif du nom commun " *poubelle*" a effacé le souvenir du référent initial), c'est-à-dire que le référent discursif prend la place du référent initiale. Ainsi, le passage du nom propre au nom commun marque un changement sémantique majeur. En revanche, les noms propres devenus noms communs par métaphore, gardent souvent la même charge sémantique du nom propre. Pour cause, le mode de passage par métaphore est fondé sur le lien de ressemblance entre le référent initial et le référent discursif. En outre, le référent initial a un

place importance dans la notion du nom propre qui est sollicité pour éclairer la signification du nom propre en emploi métaphorique.

Dans une perspective lexicographique, nous avons remarqué que la majorité des déonomastiques intégrés dans la nomenclature du dictionnaire Le Grand Robert (2005), ont subi quelques modifications avant qu'il prenne leur place dans un dictionnaire de langue, par exemple, le dérivé "*Fuchsia*" avant qu'il prenne sa place dans le dictionnaire, il s'écrit avec le suffixe "*ia*" comme une sorte de féminisation. .

Conclusion générale

Conclusion générale :

Notre recherche intitulée « *les déonomastiques dans le dictionnaire de langue Le Grand Robert (2005) interprétation et traitement lexicographique* » s'inscrit dans un domaine récent qui a pour objectif l'étude des dérivés de noms propres. Il est question de la déonomastique qui se situe au carrefour des deux disciplines l'onomastique et la lexicographie. En menant cette recherche, notre principal objectif est de mettre en lumière le passage d'un nom propre à un lexème et le traitement lexicographique réservé à ce phénomène langagier dans la confection des dictionnaires de langue.

Nous rappelons que notre problématique repose sur le fait autour deux questions principales. A priori, nous avons interrogé sur les modifications marqués sur les dérivés des noms propres, par la lexicalisation. Ensuite, nous nous sommes intéressés à savoir est ce que le dérivé garde la même signification du nom propre ou il se charge d'une nouvelle signification.

A ce effet, avant d'encommencer notre étude, nous avons supposé que ces dérivés vont subir potentiellement quelques modifications avant qu'ils prennent leur place dans un dictionnaire de langue. Au demeurant, le dérivé ne garderait pas forcément la même signification du nom propre.

Bien que de nombreux résultats intéressants aient surgi de l'analyse de notre corpus constitué d'une liste des déonomastiques tirés du dictionnaire Le Grand Robert (2005), nous nous limitons fondamentalement à en exposer ici les plus essentielles. Ceux relatifs en particulier aux changements sémantiques et morphosyntaxiques que ces déonomastiques (noms propres devenus nom communs) ont subissent avant qu'ils prennent leur place dans un dictionnaire de langue.

Il s'agit en somme, dans cet article, sans prétendre épuiser le fond de la problématique posée, d'étudier ces déonomastiques sur le point de vue synchronique et d'explorer le fruit d'un phénomène linguistique, appelé la lexicalisation. Le choix de sujet de recherche s'explique par le fait que la majorité des études faites sur les déonomastiques sont consacrés notamment aux modes de passage de noms propres aux noms communs.

Après avoir analysés ces déonomastiques et après avoir étudié de leur étymologie, nous avons remarqué au premier que ces noms communs peuvent être dérivés de

toponymes ou d'anthroponymes. Concernant les modifications morphologiques marquées par le passage de statut linguistique du nom propre au nom commun. Pour ce, nous avons constaté à l'aide d'une analyse morphologique de ces dérivés, que les modifications de ces derniers tournent autour de trois marques ; la chute de la majuscule initiale, l'ajout de la flexion et de l'article. En ce qui concerne le critère de la majuscule initiale, nous avons remarqué qu'il dépend du mode de passage du nom propre au nom commun, les noms propres qui sont lexicalisés par métaphore gardent généralement leur majuscule initiale, par contre les noms propres lexicalisés par métonymie s'écrivent souvent en minuscule. De même, le nom propre en emploi métaphorique est donné souvent par un article, par contre le nom propre en emploi métonymique est donné dans la majorité des cas sans article. Par ailleurs, tous les déonomastiques que nous avons analysés suivent la règle générale du nom commun et ils prennent un « s » au pluriel. Quant au genre de ces dérivés, nous avons remarqué que les noms propres en emploi métaphorique suivent le genre de leur référent initial, tandis que les noms propres en emploi métonymique, le genre de ces derniers dépend de l'inventeur du référent discursif. Soulignant que, ces derniers sont considérés comme des traits essentiels dans la reconnaissance du nom propre.

Les analyses menées dans le cadre de cette recherche ont permis également de mettre la lumière sur un certain éclaircissement au niveau sémantique. Dans cette perspective, nous sommes convaincus que la signification attribuée au dérivé dépend du mode de passage du nom propre au nom commun, les noms propres en emploi métaphorique gardent la même signification du nom propre tandis que les noms propres en emploi métonymique se chargent souvent d'un nouveau contenu sémantique et d'une nouvelle désignation.

REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES

Références bibliographiques :

Article:

- AIT DAHMANE K, 2010, « Exploitation pédagogique des dictionnaires le Robert dans l'acquisition du lexique en classe de langue », p 2. Disponible sur : http://www.univ-chlef.dz/uahbc/séminaires-2010/Paul_Robert_2010/ AIT DAHMANE_colloqueRobert- 2010. Consulté le 2023.
- BLANK A, 1999, « Pour une approche cognitive du changement sémantique lexicale : aspects sémasiologique », *Théories contemporaines du changement sémantique in Mémoire de la société de Paris, 2000, tome IX, Peeters, p.p. 65.*
- GREVISSE M, 1993, *Le bon usage, Grammaire française*, Refondé par André Goosse, 13^{ème} édition revue, (Louvain-la-Neuve) Paris, Duculot. 703.
- FONTANT M, 1998, « Sur le traitement lexicographique d'un procédé linguistique : L'antonomase de nom propre », *Cahier de lexicologie*, n°73, p. 5-6.
- LECOLLE M., 2006, « Changement dans le lexique – changement de lexique : Lexicalisation, figement, catachrèse », *Changement linguistiques : figement, lexicalisation, grammaticalisation, Cahier de paraxématique* n°46, Montpellier, p. 26.
- MORTUREUX M-F., 2008, *La lexicologie entre langue et discours*, 2^{ème} édition revue et actualisée, Cursus, Paris, Armand Coli, p.160.

Livre et ouvrage :

- Boulanger, Jean-Claude / Cormier, Monique C., 2001. *Le nom propre dans l'espace dictionnaire général : études de métalexigraphie*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag
- DUBOIS J. et all., 1994, *Dictionnaires de linguistique et des sciences du Langage*, Paris, Larousse.
- Jonasson, K. (1994). *Le nom propre. Constructions et interprétations*. Louvain-la Neuve : Duculot.

- Kleiber, G. (1981). *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*. Metz : Centre d'Analyse Syntaxique
- LEROY S., 2004a, *Le nom propre en français*, Paris, Ophrys.
- LEROY S, 2004b, *De l'identification à la catégorisation. L'antonomase du nom propre en français*, Louvain-Paris-Dudley, Peeters- Leuven.
- Lyons J, (1977), *Eléments de sémantique*, trad. franç. Paris, Larousse, 1978.
- Mufwene, S. (1988). *Dictionaries and proper names. International Journal of Lexicography* 1/3, pages 268–283.
- MORTUREUX M-F., 2008, *La lexicologie entre langue et discours*, 2^{ème} édition revue et actualisée, Cursus, Paris, Armand Coli.
- Polguère, A. (2008). *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales* (Nouv. éd.). Montréal]: Presses de l'Université de Montréal.
- Rey, Alain, 1982. *Encyclopédies et dictionnaires*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Vaxelaire Jean-Louis(2005), *Les noms propres – une analyse lexicologique et historique*, Paris, Honoré Champion.
- **Sites internet :**
 - <https://journals.openedition.org/corela/1239> (les noms propres et la lexicographie) (consulté en janvier 2023)
 - <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-sociolinguistique-2006-1-page-9.htm#no2> (Le bon usage) (consulté en janvier 2023)
 - <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-sociolinguistique-2006-1-page-9.htm#no2> (consulté en février 2023)
 - https://www.persee.fr/doc/acsfo_0000-0000_2013_act_15_1_1176 (Quand un nom propre prend un (nouveau) sens. Les déonomastiques dans le français régional de Belgique (consulté en décembre 2022)

- <http://books.openedition.org/pum/13864> (*Le Petit Robert* par lui-même : de l'ombre à la lumière) (consulté en janvier 2023)
 - https://www.researchgate.net/publication/331318894_Proper_Names_in_General_Purpose_Dictionaries_Necessity (*Dictionnaires and proper names*)
 - https://www.researchgate.net/publication/248665708_Sarah_Leroy_Le_Nom_propre_en_francais_Collection_L%27Essentiel_francais_Paris_Gap_Editions_Ophrys_2004_137_pp_2_7080_1080_8 (*Le nom propre en français*)
 - <http://journals.openedition.org/praxematique/1726> (De l'identification à la catégorisation. Le nom propre en français) consulté en janvier 2023
 - <https://www.jstor.org/stable/j.ctv69t90p> (Lexicologie et sémantique lexicale) consulté en février 2023
 - https://www.persee.fr/doc/igram_02229838_1998_num_79_1_2850_t1_0060_0000_2 (la lexicologie entre langue et discours) consulté en janvier 2023
 - <http://journals.openedition.org/praxematique/595> (changement dans le lexique) consulté en février 2023
- **Dictionnaires :**
 - PR2 1977 = Rey, Alain, 1977. *Le petit Robert, Tome 2 : Dictionnaire universel des noms propres alphabétique et analogique*, Robert, Paul (dir.), Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert.
 - Le Grand Robert = Rey, Alain, 2005. *Le Grand Robert en version numérique*, version 2.0, disponible sur : www.lerobert.com

LES DEONOMASTIQUES DANS LE DICTIONNAIRE DE LANGUE LE GRAND ROBERT (2005), INTERPRÉTATION ET TRAITEMENT LEXICOGRAPHIQUE

Résumé

Dans notre étude intitulée " *les déonomastiques dans le dictionnaire de langue Le Grand Robert (2005), interprétation et analyse lexicographique* ", nous proposons une étude synchronique des noms propres qui sont devenus des noms communs par le processus de la lexicalisation, pour ce, nous allons appuyer certainement sur une analyse morphologique, et sémantique. Dans le présent travail, nous nous intégrerons ainsi sur les changements morphologiques et sémantiques que le nom propre subit avant qu'il gagne sa place dans un dictionnaire de langue.

Mots-clés : déonomastiques, la lexicalisation, noms propre, nom commun, analyse morphologique et sémantique.

THE DEONOMASTICS IN LE GRAND ROBERT LANGUAGE DICTIONARY (2005), INTERPRETATION AND LEXICOGRAPHIC TREATMENT

Abstract

In our study entitled " *the deonomastics in the le Grand Robert language dictionary (2005), interpretation and lexicographical treatments*", we propose a synchronic study of the proper nouns which have become common nouns through the process of lexicalization, for this, we will certainly rely on a morphological and semantic analysis in the present work,, we will thus integrate the morphological and semantic changes that the proper name undergoes before it earns its place in a language dictionary.

Keywords: deonomastics, lexicalization, proper and common nouns, morphological and semantic analysis

ملخص

" في قاموس لغة Deonomastics ، نقترح دراسة ، التفسير والتحليل المعجمي " Le Grand Robert 2005 متزامنة لأسماء العلم التي أصبحت أسماء شائعة من خلال عملية المعجم ، لذلك سوف نعتمد بالتأكيد على تحليل صرفي ودلالي. في العمل الحالي ، سنقوم بالتالي بدمج التغييرات المورفولوجية والدلالية التي يمر بها الاسم الصحيح قبل أن يأخذ مكانه في قاموس اللغة.

الكلمات المفتاحية: إزالة المعجمات ، المعجمية ، أسماء العلم ، الأسماء الشائعة ، التحليل الصرفي والدلالي